

**UCL**

Université  
catholique  
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)  
Ecole des Sciences Politiques et Sociales (PSAD)

## **Le discours comme outil de mobilisation de l'identité des Etats dans le phénomène de construction de puissance Cas d'étude : le mythe de l'exceptionnalisme américain**

Mémoire réalisé par  
**Hicham El Fatouaki**

Promoteur(s)  
**Tanguy Struye de Swielande**

Lecteur(s)  
**Michel Liégeois**

Année académique 2016-2017

**Master 120 en sciences politiques, orientation relations internationales, finalité  
spécialisée : diplomatie et résolution de conflits**

## REMERCIEMENTS

J'adresse mes remerciements à toutes les personnes qui ont participé à rendre possible la rédaction de ce mémoire et qui m'ont soutenu et encouragé durant sa rédaction.

En premier lieu je voudrais remercier mon promoteur, Tanguy Struye, pour les orientations et les conseils qu'il m'a donnés, ainsi que pour le temps qu'il m'a consacré, même à des heures tardives.

Je souhaite également remercier mon frère Jérémy qui, malgré la distance a su me remettre sur les rails quand l'inspiration venait à manquer.

Je remercie également mes parents pour leur soutien indéfectible, leurs encouragements et le temps qu'ils m'ont consacré pour m'épauler.

Enfin je souhaite adresser un remerciement aux personnes qui ont joué un rôle dans l'élaboration de ce travail, que cela soit par les échanges que nous avons pu avoir et qui ont permis d'enrichir ma réflexion, ou par les encouragements qu'elles m'ont adressés, sous quelque forme que ce soit, et qui m'ont aidé durant les moments de doutes.

## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements .....	1
Introduction .....	4
Partie I : Cadre théorique .....	9
Chapitre 1 : l'Etat comme acteur des relations internationales .....	9
Chapitre 2 : l'identité des Etats dans la perspective constructiviste .....	12
L'identité des Etats.....	12
L'identité interne des Etats.....	17
Synthèse et conclusion .....	19
Chapitre 3 : la puissance.....	21
Définition générale.....	21
Une approche sociologique de la puissance.....	22
La puissance dans les relations internationales .....	24
Synthèse et conclusion .....	27
Chapitre 4 : Puissance et identité, relations et perspectives .....	29
Section 1 : Puissance et identité .....	29
Des déterminants de la puissance.....	29
De l'aspect relationnel de la puissance .....	31
De la puissance comme moyen d'action des Etats.....	33
De la puissance dans les processus de domination .....	34
Synthèse et conclusion .....	35
Section 2 : le discours, un catalyseur de l'identité .....	35
Généralités sur le discours.....	36
Le discours dans le processus de sécurisation.....	37
Le narratif comme outil mobilisateur d'identité .....	38
Le narratif créateur de légitimité de la politique extérieure d'un Etat .....	39
L'identité mobilisée dans le phénomène de construction de puissance : .....	40
Partie II : Cas d'application.....	43
Chapitre 5 : L'exceptionnalisme américain, un mythe fondateur utilisé comme outil de consensus et de légitimation de la puissance des Etats-Unis .....	43
L'exceptionnalisme américain... ..	43
Un mythe fondateur.....	43
Utilisé comme outil de consensus... ..	45
Et de légitimation... ..	47

La notion de domination légitime .....	47
Mise en perspective : la domination charismatique et l'exceptionnalisme américain, une conception idéalisée du rôle des Etats unis sur la scène internationale.....	48
De la conception mythique au rôle effectif des Etats-Unis : l'expression de la destinée manifeste en politique étrangère .....	50
De la puissance des Etats-Unis.....	52
Conclusion.....	57
Bibliographie.....	60

## INTRODUCTION

L'accès d'un Donald Trump aussi exubérant qu'imprévisible à la présidence des Etats-Unis en janvier dernier a posé un voile de mystère un sur le futur des relations internationales américaines ; notamment sur la ligne directrice de la politiques étrangère et ses conséquences sur le statut international des Etats-Unis. Inscrite dans un climat de remise en cause de la puissance américaine (Zakaria dans « Comptes rendus », 2009: 206), cette élection aura par ailleurs été l'occasion de relancer le débat sur la notion puissance qui depuis la fin du XX<sup>ème</sup> siècle connaît un grand nombre d'évolutions sur le plan conceptuel, notamment par la prise en compte des menaces jusqu'alors estompées par le paradigme de sécurité de la guerre froide .(Martens, 2009: 187)

L'élection de Donald Trump s'inscrit également dans une époque caractérisée par la montée des populismes et le repli identitaire (Nagel, 2017: 3) encouragés entre autres par la crise migratoire, le terrorisme et le fondamentalisme islamiste. Autant de question qui justement entrent dans le champ des préoccupations créées par les « nouvelles menaces » du XXI<sup>ème</sup> siècle et qui sont des sujets de remise en question de notion de puissance.

On voit se cristalliser dans ce début de mandat présidentiel américain deux notions qui peuvent *a priori* paraître relativement étrangères l'un à l'autre, à savoir l'identité et la puissance. La question qui se pose dès lors est celle du lien qui est susceptible de lier les deux notions.

En d'autres mots, c'est cette question qui a nourri les réflexions à l'origine de ce travail, et plus spécifiquement un désir de discuter et d'évaluer certaines intuitions quant à la réponse qu'on pourrait y donner.

Premièrement, dans les théories du contrat social, selon Hobbes notamment, originalement les individus sont à l'état de nature et disposent d'une puissance légitime leur permettant de survivre dans un environnement anarchique. Or lorsqu'ils entrent en collectivité, cette puissance est transférée à la structure gouvernante, en l'occurrence l'Etat, le rendant dépositaire du monopole de la puissance légitime dans la collectivité. Mais dans cette conception, la puissance légitime est un élément de définition des individus, c'est l'un des éléments qui le caractérise. Pour le dire autrement, cette puissance entendue comme la capacité nécessaire à sa survie est inscrite dans son identité. Que devient cette part d'identité lorsque la puissance individuelle est transférée dans la collectivité ? Il est probable qu'elle devienne à son

tour une part de l'identité de celle-ci. Le lien entre l'identité et la puissance serait donc que la puissance est une partie de l'identité – Etatique ou individuelle.

Deuxièmement, si la puissance est un déterminant de l'identité, elle doit probablement interagir avec les autres facteurs qui permettent de définir et de construire une identité. Mais, toujours de manière intuitive, on soupçonne que l'inverse est vrai également, que l'identité est elle-même un déterminant dans la définition et la construction de la puissance : par exemple, dans les mouvements nationalistes de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle il semble évident que la puissance de ces mouvements ait été alimenté par le sentiment identitaire d'appartenance à une communauté nationale, et donc que d'une façon ou d'une autre la force de ce sentiment a été mobilisée pour donner sa force au mouvement. Il y aurait donc ici une dynamique cyclique qui serait à l'œuvre, et dans laquelle la puissance et l'identité seraient mutuellement constitutives.

Ces deux hypothèses, rappelons-le, reposent sur des intuitions lesquelles ne sauraient trouver confirmation ou infirmation que moyennant une méthode rigoureuse et exhaustive sur le sujet du lien entre l'identité et la puissance. Cependant, il s'est avéré après une première étape de recherches que rares étaient les auteurs qui avaient contribué à l'étude de cette question, et *a fortiori* pauvre est la littérature en la matière. En fait, la littérature est abondante sur les questions d'identités et de puissance pris isolément, mais pas en ce qui concerne la mise en perspective des deux sujets.

Quoi qu'il en soit, sur base de ces deux hypothèses, une première question de recherche a pu être définie en les termes suivants : si puissance et identité sont mutuellement constitutives, quel est le rôle de l'identité dans le phénomène de construction de puissance ? Or l'identité est envisagée dans certains cas comme un déterminant immatériel de la puissance, autrement dit comme une ressource idéale. (*cf. infra*) La question qui se pose alors, et c'est à cela que nous tenterons de répondre au travers de ces pages, est de savoir *par quel moyen un Etat peut-il mobiliser son identité dans la construction de sa puissance*

Il a fallu pour répondre à cette question établir un cadre théorique rassemblant des informations pertinentes sur les deux notions, permettant ainsi d'avoir une base théorique suffisante pour l'exercice de mise en perspective et tester l'hypothèse qui est au cœur du travail : *Un narratif fort pourrait permettre à un Etat de mobiliser son identité et de l'opérationnaliser en tant que ressource de sa puissance.*

Avant d'aborder l'aspect méthodologique du travail, une précision s'impose sur le niveau d'analyse qui a été retenu pour le mener à bien. Dans la première hypothèse de travail qui a été mentionnée, et du fait qu'elle se fonde sur le travail de sociologue, la puissance et l'identité sont inscrites au sein de la collectivité Etat. Dans la seconde hypothèse cela reste plus vague mais l'exemple fait aux mouvements nationalistes implique une confrontation à l'intérieur de l'Etat également.

Cependant, ce travail étant une contribution au champ des relations internationales, il paraît logique que l'objet référent de l'analyse soit une entité Etatique ou au minimum un acteur international non Etatique. Le choix de l'Etat n'était cependant pas le seul envisageable puisque dans le cadre de la manipulation des thèmes de l'identité et de la puissance on aurait pu envisager l'étude de structure comme telles que des organisations terroristes. A ce titre Daech aurait été un sujet intéressant mais son hybridité et la complexité dans la détermination de la nature de ses revendications auraient présenté trop de difficultés pour une analyse elle-même déjà rendue complexe par la difficulté de conceptualiser ne serait-ce que les notions de base que sont l'identité et la puissance.

Ceci nous mène à envisager l'aspect méthodologique de ce travail et les difficultés qui l'ont caractérisées.

Premièrement, en ce qui concerne les notions même d'identité et de puissance, le problème suivant s'est assez rapidement présenté : il semble que dans les deux cas les auteurs aient tendance à n'établir une définition que dans les limites des besoins de leurs travaux. En effet, lorsqu'il a fallu définir ces concepts, une vaste campagne de recherche et de recoupements a été nécessaire afin d'obtenir une quantité de matière suffisante qui puisse servir de base pour établir une définition satisfaisante et la plus englobante possible.

La seconde difficulté à laquelle il a fallu faire face est le manque de sources disponibles sur les connexions entre la puissance et l'identité. Comme cela a déjà été dit, à l'exception notoire d'Alexander Wendt, très peu d'auteurs de relations internationales semblent s'être penchés – en tous cas en profondeur – sur la question. Ceci implique qu'il a fallu établir un cadre d'analyse basé en grande partie sur des hypothèses et des intuitions une fois de plus, ce qui rend potentiellement ce cadre d'autant plus sujet à la critique. De plus il a fallu prendre quelques raccourcis conceptuels pour permettre de bâtir un modèle utilisable sur la base de ce cadre théorique.

Enfin la dernière difficulté majeure, en lien avec la précédente, qui est apparue est le manque de données et la relative instabilité du cadre théorique qui en découle, a rendu l'utilisation du modèle délicate et ne permet pas de l'appliquer à des cas complexes comme Daech par exemple et rends nécessaire à ce stade, de l'appliquer au cas plus « caricatural » de l'exceptionnalisme américain.

Dernier point concernant l'aspect méthodologique, c'est la perspective constructiviste des relations internationales qui a été retenue comme l'approche la plus pertinente pour cette analyse. En effet le constructivisme offre une grille de lecture des événements internationaux, et des phénomènes qui les sous-tendent, selon laquelle ces événements et phénomènes sont le fruit de constructions mentales issues des interactions entre les acteurs et se basant sur l'intersubjectivité comme constante des relations internationales. Une définition plus poussée du constructivisme sera donnée plus loin dans le travail, mais la simple évocation du thème de l'identité paraît suffisante pour mobiliser cette perspective par essence identitaire

Conformément à ce qui précède, le travail se présentera donc en deux parties. La première faisant office de cadre théorique, aura pour but d'établir les définitions de l'identité et de la puissance qui serviront de base conceptuelle. Dans la seconde partie, une application du modèle dégagé sur base de la théorie sera faite, et qui consistera à étudier comment le mythe de l'exceptionnalisme a permis aux américains de mobiliser leur identité et de la transcender pour atteindre la puissance qui est la leur aujourd'hui.

Dans la première partie, un premier chapitre servira à préciser d'avantage le niveau d'analyse dans lequel s'inscrira, en permettant une forme d'amalgame, un individu dans la société, et l'Etat dans le système international. Cette première conceptualisation est issue du travail d'Alexander Wendt, dont le travail est par ailleurs la source d'un certain nombre d'éléments théoriques présents dans ce travail.

Les chapitres 2 et 3 seront le lieu de la définition des concepts d'identité de l'Etat et de puissance. Comme annoncé précédemment, ces définitions sont composites puisqu'elles résultent d'un ensemble varié de définitions trouvées au lors de l'exploration documentaire tant dans le domaine des relations internationales que dans celui de la sociologie.

Le chapitre 4 consistera pour sa part en une tentative de modélisation du processus permettant de mobiliser l'identité d'un Etat pour en faire un facteur de puissance. Ce chapitre se présente comme une mise en perspective des éléments principaux extraits des définitions des chapitres 2 et 3

Le chapitre 5 enfin, constituera à lui seul le cas pratique mis à l'étude. Dans cette partie, le modèle du chapitre 4 est appliqué au mythe de l'exceptionnalisme américain, le confrontant également à la notion de destinée manifeste ce qui permettra d'illustrer les résultats obtenus dans la partie théorique.

# PARTIE I : CADRE THÉORIQUE

## Chapitre 1 : l'Etat comme acteur des relations internationales

Wendt, A. The state as person in international theory. *Review of International Studies*,  
Dans la mesure où la perspective constructiviste servira de prisme d'analyse tout au long de ce travail, les notions d'interactions et de relations seront largement présentes. A celles-ci s'ajouteront des références répétées à des concepts issus de la sociologie impliquant eux aussi l'emploi d'autres notions telles que l'intersubjectivité. Il est de ce fait indispensable de définir les sujets qui seront étudiés et représentés par et dans les notions évoquées. Ainsi, l'Etat sera-t-il l'unité de référence dans les prochains développements.

De plus, comme cela vient d'être mentionné, l'analyse que voici sera particulièrement ancrée dans une approche sociologique. Ceci implique que des théories issues de cette branche seront invoquées et transposées aux relations entre Etats et une certaine dose d'extrapolation est donc nécessaire puisqu'en règle générale le niveau d'analyse en sociologie est le niveau infra-étatique.

Cependant, grâce au travail d'Alexander Wendt, et notamment son article *The State as a Person in international theory* la frontière conceptuelle entre l'individu et l'Etat dans un cadre relationnel est fortement amoindrie. L'objectif de ce chapitre est précisément de permettre de conceptualiser l'Etat en tant qu'acteur afin de faciliter les passages d'une théorie à l'autre sans devoir changer d'unité d'analyse en cours de route.

Personnifier l'Etat, au sens de l'envisager comme une personne, comme un individu est une pratique courante pour établir toutes sortes de théories. Cette pratique consiste à faire « comme si » il était une personne, et créer alors ce que Wendt appelle une « fiction utile ». Cependant, il constate que ce tour de passe-passe conceptuel fonctionne extrêmement bien, trop bien en fait, pour n'être que le fruit d'un heureux hasard. (Wendt, 2004: 289-290) Le point principal de l'article est la tentative de Wendt de démontrer que l'objet personne-Etat est une réalité et il s'appuie sur le fait que l'Etat dispose - au minimum – d'une intentionnalité.

La première étape consiste à définir ce qu'est une personne. Ici le point de départ est l'acteur rationnel, qui dispose de quatre propriétés principales :

1. Une identité unique et durable
2. Des croyances concernant son environnement

3. Des désirs qui le meuvent
4. La capacité de faire des choix sur une base rationnelle

Ceci définit selon lui une personne intentionnelle, qui a des objectifs or Wendt démontre dans l'article que les Etats sont bel et bien doués d'une intentionnalité.

A cela, Wendt ajoute deux autres critères utilisés en psychologie : pour être une personne, un système doit être un organisme d'une part, et une conscience d'autre part.

Pour le premier, quatre conditions doivent être remplies pour pouvoir être définis comme un organisme. Ils doivent être :

1. Individualisés : les Etats remplissent cette condition par leurs singularités évidentes, qu'elles soient historiques ou autre
2. Organisés : Cela coule aussi de source pour l'Etat
3. Homéostatiques les Etats sont en mesure de résister à l'entropie, d'une part parce qu'ils sont délimités par des frontières, et d'autre part parce que leur organisation interne canalise le comportement de ses éléments internes à l'encontre de ces barrières.
4. Autonomes : le comportement des Etats est au moins en partie indépendant de leur environnement.

Le second, la conscience entendue comme la capacité d'avoir une perception subjective de soi et de sa place n'est en revanche pas rencontrée puisque même si les membres d'un Etat possèdent cette capacité, il n'en reste pas moins que le phénomène se joue au niveau individuel.

La conclusion de Wendt est qu'étant donné les problèmes théoriques que présente l'assimilation de l'Etat à une personne, ou en tous cas ceux que rencontrerait celui qui tenterait de les combler il n'est pas possible pour l'instant de faire cette assimilation complètement, d'autant plus qu'elle comporte des risques, politiques notamment.

Quoi qu'il en soit, dans le cadre de cette analyse, l'emploi du concept de personne-Etat est une aubaine, même si on ne l'utilise que dans un aspect fonctionnaliste. Dans la mesure où il est avéré que l'Etat est un système intentionnel, la valeur du concept personne-Etat reste inchangée pour évaluer son action et ses comportements à l'international.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'application des théories sociologiques aux Etats, il ne semble pas y avoir de problème à ce que l'aspect biologique de la personnalité soit laissé de côté. Ce qui n'est sans doute pas le cas pour l'aspect cognitif de la conscience. Cependant nous verrons comment ce phénomène propre à l'individu peut être utilisé à l'échelle nationale.

Au final, sans être pleinement satisfaisante, l'approche de Wendt paraît suffisante pour l'utilisation qui sera faite du concept d'acteur Etat-individu. Et quoi que l'on pense de cette approche-ci, la théorie de la fonction utile et de l'Etat « *comme si c'était une personne* » permettrait de s'en sortir aussi.

## Chapitre 2 : l'identité des Etats dans la perspective constructiviste

### L'identité des Etats

La perspective constructiviste, en relations internationales, s'emploie à donner aux idées le rôle principal dans l'étude du système international. Selon cette perspective, les idées sont la matière première du processus de construction de l'identité des acteurs de la vie internationale, processus lui-même basé sur un élément discursif par lequel les acteurs se définissent les uns par rapport aux autres.(Nau, 2011: 47) On est ici face à une conception intersubjective des relations internationales, selon laquelle « institutions et structures sont fondamentalement des constructions sociales »(Lynch, Klotz, Bouyssou, & Smouts, 1999: 53) au sein desquelles évoluent les acteurs.(Lynch et al., 1999: 53) Ceci participe à créer le contexte social qui, selon les constructivistes, est le paramètre auquel les Etats se réfèrent dans la définition de leur identité, de leurs intérêts et de leur comportement.(Lynch et al., 1999: 53)

D'un point de vue méthodologique, les constructivistes ont une approche dite constitutive des événements internationaux, contrairement à d'autres perspectives dont l'approche est causale.(Nau, 2011: 47) Selon la perspective constructiviste donc, les événements internationaux ne sont pas la conséquence d'un ensemble de facteurs mis bouts à bouts dans une relation linéaire de causalité, mais bien le résultat d'un contexte lui-même construit, et propice à ce que de tels événements se produisent.(Nau, 2011: 47)

Cette perspective a donc tendance à envisager les choses de façon cyclique et dynamique : les idées forgent les identités qui elles-mêmes façonnent le contexte social international, qui le cas échéant contribuera à modifier certaines idées, et ainsi de suite. Cet aspect dynamique est au cœur de la « branche sociale » du constructivisme, selon laquelle les identités, étant inscrites dans un cadre collectif - dans une société - sont destinées à être modelées par le système international qu'elles contribuent elles-mêmes à créer.(Nau, 2011: 49) Ainsi, selon le constructivisme social, l'une des caractéristiques essentielles de l'identité est qu'elle ne peut exister qu'en « réponse » à une – ou plusieurs – autre(s) identité(s).(Nau, 2011:48) Ici encore, l'identité est une construction fondamentalement sociale, et avant tout un processus. Nous sommes dans ce que les constructivistes sociaux qualifient d' « identité externe »(Nau, 2011:49), et qui reflète au final le processus dans lequel les acteurs internationaux construisent leur identité en fonction de leur interactions - quelles qu'en soient les formes - du contexte historique et de l'expérience qu'ils ont acquis.(Nau, 2011:49)

D'autres courants constructivistes mettent en revanche l'accent sur les aspects interne de l'identité, dans une perspective plus individualiste axée sur les acteurs et non sur la structure des relations internationales.(Nau, 2011:48) L'identité interne, bien que toujours le résultat d'une construction sociale, émane de facteurs nationaux propres, liés à la culture et à l'histoire d'un Etat et de sa population.(Nau, 2011:49) Qu'elle soit liée à des facteurs internes n'empêche pas l'identité interne d'avoir une influence sur le comportement des Etats dans leurs relations aux autres, ce qui pour paraphraser Nau peut, par exemple, mener à une compétition d'identités rivales sur la scène internationale.(Nau, 2011:49)

Alexander Wendt, dans son ouvrage *Social Theory of International Relations*, base une partie de son argumentation sur la théorie de l'identité sociale afin d'inscrire l'Etat dans la structure des relations internationale comme la sociologie inscrit les individus dans la société.(Wendt, 1999:223) Selon lui, l'identité d'un Etat se décline en quatre types : l'identité-rôle, l'identité-type, l'identité collective et l'identité personnelle/de corps.(Wendt dans Battistella, 2012:348) Chaque identité fait appel à différents aspects de l'agent « Etat » et prend en compte les facteurs qui influencent son activité, qu'ils soient internes ou externes.(Wendt, 1999:223) Dans cette typologie, les trois premières identités sont intersubjectives, elles sont construites par les interactions qu'un Etat entretient avec ses homologues(Battistella, 2012:348) tandis que l'identité de corps est définie par des éléments internes et spécifiques à l'Etat en tant qu'entité distincte et autonome.(Battistella, 2012: 348; Wendt, 1999: 225)

L'identité externe des Etats La notion d'identité externe fait classiquement appel au concept de « rôle » en sociologie (Burke, 1991:190) : le rôle est un aspect de l'identité construit par et en fonction de l'environnement d'un acteur. En effet, « le rôle ne peut exister isolément, il présuppose et se rapporte à des contre rôles ». (Burke, 1991:190) Plus précisément, le rôle est une identité liée à une position dans une structure sociale et elle désigne cette position. (Burke, 1991:189)

Or, étant inscrit dans une relation, le rôle d'un acteur ne se conçoit que s'il est exprimé, et cette expression se manifeste dans le « comportement des acteurs » (Blumstein, 1991:306), qui étant donnée l'existence de contre rôles, s'avère interactif. S'établit alors dans la relation entre acteurs un jeu d'actions-réactions, ce que Blumstein appelle des « réponses » (Blumstein, 1991:307) et qui finissent elles-mêmes par modifier, par « sculpter » l'identité-rôle des acteurs (Blumstein, 1991:307). Ceci nous montre donc le caractère résolument relationnel et construit de l'identité rôle.

L'intérêt de cette notion pour les relations internationales est que le rôle permet d'évaluer, voire d'anticiper, les décisions et la tendance générale d'action d'un Etat, à partir de l'idée que les décideurs en matière de politique étrangère se font du rôle de leur pays sur la scène internationale. (Holsti, 1970:238)

Pour définir le rôle, Holsti fait appel à une série de critères eux-mêmes tirés de plusieurs définitions. Selon lui et les auteurs qu'il cite, le rôle est l'aspect dynamique d'un statut dont le principal effet est d'aligner le comportement de l'acteur – ici l'Etat – sur ce qui est collectivement attendu du détenteur de ce statut. (Linton dans Holsti, 1970:239) Le rôle est ainsi un ensemble de normes de comportement supposé s'appliquer à tous les acteurs occupant une position similaire et dont il est admis que les acteurs connaissent la teneur et adaptent leur comportement pour rencontrer la norme. (Wahlke dans Holsti, 1970:238) Cependant le rôle n'est pas la manière dont il est appliqué, il y a ici une distinction à faire entre le rôle dans son aspect normatif – l'ensemble de normes de comportement qui le définit – et sa manifestation « physique » dans sa mise en œuvre. (Turner dans Holsti, 1970:238)

En effet, il existe trois types de rôles selon Holsti : (A) le rôle performance, qui correspond à la mise en œuvre du rôle (c.f. supra) et qui rassemble action et décision dans un contexte donné, (C) le rôle prescription, qui correspond aux attentes liées à une position ainsi qu'aux normes qui s'y appliquent, et enfin (E) le rôle conception qui correspond à l'idée que se

fait un Etat de sa fonction et de sa position par rapport aux autres Etats – et donc aux autres rôles – et qui est en partie créé par le rôle prescription de ces autres Etats. (Holsti, 1970:239)

Dans l'étude des relations internationales, le rôle performance est assimilé à l'identité rôle et les deux autres servent de paramètres pour en déterminer le contenu. A cet égard, Holsti propose un schéma pour se figurer l'interaction entre les trois types de rôle(Holsti, 1970:245) :

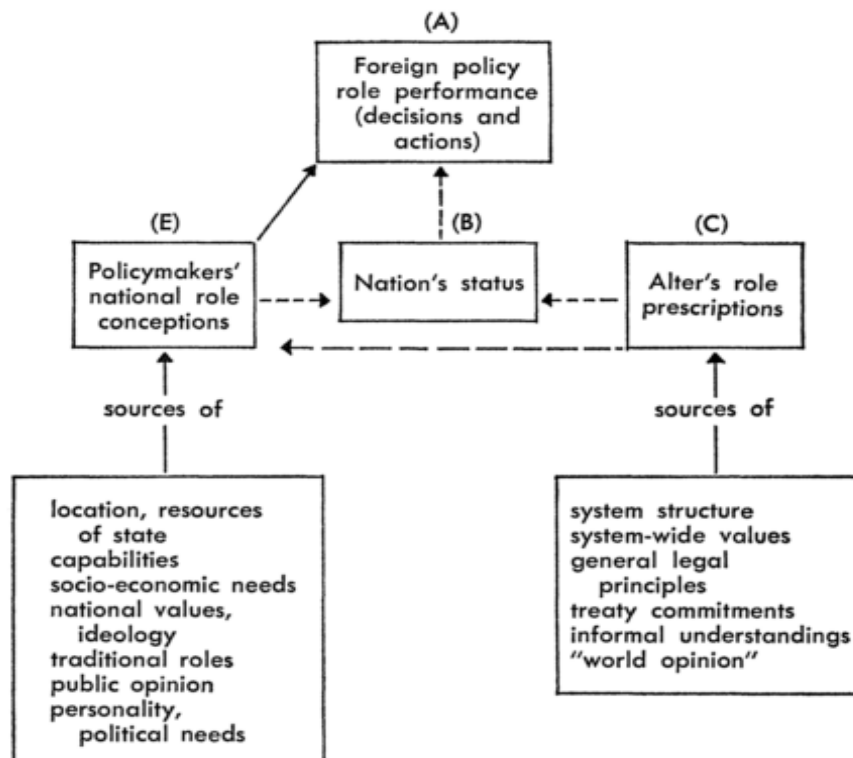


FIGURE 2. Role Theory and Foreign Policy: National Role Conceptions and Prescriptions as Independent Variables

Le rôle d'un Etat correspond globalement à sa posture en matière de politique étrangère. Cela inclut des attitudes, des décisions et des engagements envers d'autres Etats. La conception de ce rôle correspond à l'image que les décideurs se font de la fonction et de l'orientation que leur Etat a et/ou devrait avoir. Cette conception trouve son origine dans des facteurs internes, propres à l'Etat, qui sont repris dans le tableau, mais aussi à la perception que les autres Etats se font du rôle du premier, elle-même déterminée par une variété de facteurs.(Holsti, 1970:246)

Au final, les décisions de politique étrangère d'un Etat sont donc des tentatives de mettre en œuvre sa conception du rôle qui est le sien. De là, le système international peut être conçu comme une structure d'interactions et de distribution entre différents rôles.(Holsti, 1970:247)

Wendt justifie l'intérêt de cette structure, et surtout son existence, en commençant par établir un lien entre souveraineté et rôle : selon lui, la souveraineté – la même pour tous les

Etats, avec les normes qui s'y appliquent – est en soi un rôle puisque qu'il est reconnu par les autres.(Wendt, 1999:228) En d'autres termes, le fait d'être un Etat souverain constitue en soi un statut qui implique, qui induit, un certain comportement de la part desdits Etats et la reconnaissance de ce statut par d'autres contribue plus avant à façonner l'identité qui en est le résultat : le rôle. De plus, il y a en théorie, une compréhension commune du rôle de chacun où, par exemple, le statut d'ami ou d'ennemi participe d'un ensemble « d'idées partagées (Wendt, 1999:228) qui s'inscrivent dans la structure des relations internationales. Enfin, l'interdépendance entre les Etats est le troisième élément de justification du caractère structurel du rôle, en ce qu'elle tend à ancrer un Etat dans son rôle plus profondément à mesure que les interactions augmentent, rendant de plus en plus difficile un abandon du rôle.(Wendt, 1999:228)

Le second type d'identité évoqué par Wendt est l'identité type. Elle correspond à certaines caractéristiques qui, bien que définissant en partie l'identité d'un Etat, ne sont pas entièrement des constructions sociales mais plutôt des catégories sociales(Wendt, 1999:225) . Lorsque plusieurs acteurs partagent de telles caractéristiques, ou en d'autres termes, s'ils appartiennent à une catégorie sociale commune, ils partagent alors un type d'identité. Il est important de souligner que ces types doivent contenir une valeur sociale, plus ou moins saillante, elle-même déterminée par la capacité qu'ont les acteurs qui ne font pas partie de ces types sociaux d'adopter un comportement spécifique à leur endroit et qui permettent de s'en différencier. De cela découle que la valeur sociale d'une identité-type soit déterminée par un certain nombre de normes qui en définissent l'appartenance ou non.(Wendt, 1999:225) Par ailleurs, le fait qu'un Etat corresponde ou non à un type social est avant tout déterminé par des facteurs qui relèvent de sa constitution interne : Wendt parle de « caractéristiques intrinsèques ».(Wendt, 1999:225)

Pour résumer, l'identité-type est une étiquette attribuée à des acteurs partageant certains attributs de leur identité interne mais dont l'existence n'a de sens que si elle porte en soi un élément de nature à la différencier des autres acteurs Une illustration classique de l'identité-type est le capitalisme : il s'agit d'une caractéristique qui définit un Etat sans pour autant être une construction issue de la relation de cet Etat avec d'autres, mais bien d'une construction interne à la société qui constitue l'Etat. Au niveau international, l'étiquette « capitaliste » peut ensuite être attribuée à un certain nombre d'Etats partageant cette même caractéristique intrinsèque, à l'exclusion de ceux dont ce n'est pas le cas.

Le troisième et dernier volet de l'identité dont traite Wendt est l'identité collective. L'identité collective est le fruit du processus d'identification entre les acteurs(Wendt, 1999:229) , par lequel les différences entre un Etat et un autre tendent à se dissiper par assimilation de certains aspects des identités de ces deux Etats.(Wendt, 1999:229) Wendt insiste sur le fait que cette assimilation ne se produise généralement que sur des aspects bien circonscrits de l'identité des Etats, étant en effet très peu probable que ce phénomène n'assimile totalement les identités de deux Etats pour n'en former plus qu'une.(Wendt, 1999:229) Par ce processus, l'identité des acteurs se chevauchent, faisant d'eux une « part » l'un de l'autre.(Battistella, 2012:348)

En conclusion, l'identité externe des Etats participe de trois aspects, ou types d'identités épinglés par Alexander Wendt : le rôle, le type et l'identité collective. Dans la cadre de ce travail nous assimilerons l'identité externe des Etats à leur identité-rôle - dans une conception large donc - dans la mesure où le rôle est le facteur le plus influant de l'action de politique extérieure des Etats.(Holsti, 1970:239)

L'évocation de la notion d'identité externe de l'Etat nous mène naturellement à envisager maintenant son aspect interne.

### **L'identité interne des Etats**

Comme cela a été mentionné plus haut, l'identité interne correspond à l'identité de corps proposée par Wendt et qu'il considère comme l'aspect fondamental de l'identité d'un Etat : c'est cette identité selon lui qui en fait une « entité distincte ».(Wendt, 1999:225) Etant elle aussi le fruit d'une construction sociale, elle repose sur un aspect matériel et immatériel.

L'aspect matériel de l'identité d'un Etat rassemble ses constituants « physiques », à savoir un territoire et une population.(Wendt, 1999:225) Au niveau international, les constituants physiques permettent aux autres d'identifier l'Etat en question comme une unité à part entière, dont l'existence est circonscrite par ces données. L'aspect immatériel quant à lui correspond au processus cognitif de conscientisation de sa propre existence par l'Etat. Par ce processus l'Etat s'identifie lui-même en tant qu'unité distincte, de façon revendiquée et entretenue vis-à-vis des autres Etats.(Wendt, 1999:225) Dans les deux cas, l'idée importante est donc le caractère distinct que ces caractéristiques confèrent à l'Etat. De plus, ces caractéristiques sont *a priori* indépendantes de l'influence des autres acteurs du système international.(Wendt, 1999:226) Contrairement à l'identité externe qui est sans cesse redéfinie par les interactions entre les acteurs du système international, celle-ci – sans dire pour autant

qu'elle soit exempte de toute influence extérieure – est construite par des processus sociaux internes à l'Etat, notamment par la construction d'une identité nationale au sein de ses membres.

Au sujet de l'identité nationale, Kissinger nous dit qu'il s'agit : « [du] sentiment de lui-même éprouvé par [...] un groupe. L'identité résulte de la conscience de soi, du sentiment de constituer une entité [...] collective dont les caractéristiques particulières fondent la distinction entre un [...] nous et un eux ». (Huntington, 2004:32) On retrouve ici l'aspect cognitif évoqué plus haut, aspect dont on peut logiquement supposer qu'il ne puisse exister qu'à la condition que l'élément matériel « population » existe, en effet un groupe doit exister pour pouvoir avoir conscience de lui-même. Le caractère obvie de l'élément matériel nous permet de nous focaliser sur le phénomène d'identité nationale en tant que phénomène cognitif et de l'assimiler à l'identité interne de l'Etat et d'en faire ainsi notre unité d'analyse pour le reste de ce travail.

L'identité nationale repose donc selon Kissinger sur un certain nombre de facteurs, spécifiques à chaque cas, mais qui, du fait de leur caractère cognitif sont logiquement de nature idéelle. (Huntington, 2004:23) On peut par exemple citer la culture et l'idéologie, l'ethnie et la religion. Chez Castells, « l'identité serait construite à partir de l'histoire, [...], des institutions, [...] de la mémoire collective [...] par les structures du pouvoir et les révélations religieuses. » (Cerqueira Passos & Florence(prom.), 2000:62)

A ce stade, une précision s'impose quant à la confusion que nous faisons entre nation et Etat. Certes d'un point de vue ontologique il s'agit de deux notions différentes et des auteurs comme Ashizawa insistent sur la distinction entre les deux (Ashizawa, 2008:576), mais il est accepté ailleurs dans la littérature que c'est bien à travers le prisme de l'Etat que, historiquement, la nation a pu se construire, en d'autres mots c'est l'Etat qui a engendré la nation. (Cerqueira Passos & Florence(prom.), 2000:64) Selon François Masure en effet, affirmer « le rôle fondateur de l'Etat dans la constitution des identités nationales [...] est presque [trivial]. [...] Il n'y a que des identités nationales d'Etat. » (Masure, 2007:2)

Dans l'ensemble, ce sont des systèmes de valeurs qui sont mis en place et partagés pour être ensuite élevés au rang de déterminants de l'identité de l'Etat. Ces systèmes de valeurs, et par extension l'identité, doivent être préservés par l'Etat, dont c'est la fonction principale, et c'est la raison pour laquelle il s'est vu attribuer l'autorité qui est la sienne. (Huntington, 2004:23) Ainsi, pour continuer à exister, l'Etat adopte les mesures nécessaires à la préservation de son identité et l'on peut retrouver la manifestation de ces mesures – comme pour le rôle - dans sa politique étrangère. (Ashizawa, 2008:577)

Un autre processus intervient alors, comme la résultante de la transition entre l'identité nationale et la politique étrangère des Etats. Il s'agit de la construction des intérêts nationaux qui, selon les auteurs, sont « façonnés » par l'identité de l'Etat et orientent leurs comportements à l'international, faisant donc un lien entre identité et intérêt nationaux pour expliquer ce comportement. (Ashizawa, 2008:577) Formulé autrement, les intérêts dépendent de l'identité des Etats, en ce que « [un Etat] ne peut pas savoir ce qu'il veut sans savoir ce qu'il est. » (Wendt, 1999:231) Bien entendu, ce qu'un Etat veut peut prendre une infinité de formes dans la mesure où même si ses intérêts dérivent de son identité, ceux-ci ne sont pas forcément liés à la préservation de son identité. C'est sur ceux-là que nous concentrerons notre analyse, une fois encore basée sur le travail de Wendt qui propose quatre « intérêts nationaux universels » (Wendt, 1999:231) puisque directement liés à la préservation et à la reproduction de l'identité de l'Etat. (Wendt, 1999:232)

Le premier est la « survie physique », entendue comme la préservation du complexe social qu'est l'Etat. Le second est « l'autonomie », qui correspond à la capacité pour un Etat de maintenir le contrôle sur la façon dont il s'organise ainsi que l'allocation de ses ressources dont il dispose - qu'elles soient matérielles ou non. Le troisième intérêt national fondamental est le « bien-être économique », qui représente sa capacité à préserver les modes de production qui ont cours en son sein, et partant ses ressources propres. Enfin, le quatrième intérêt est ce que Wendt appelle « l'estime collective » et qui consiste en un besoin pour les individus membres de la société-Etat de retrouver à ce niveau une image positive d'eux-mêmes. (Wendt, 1999:235-237)

En résumé, ces quatre intérêts sont autant de besoins vitaux pour l'Etat qui, bien que susceptibles d'entrer ponctuellement en concurrence, doivent impérativement être rencontrés au moins sur le long-terme (Wendt, 1999:237) afin que l'identité d'un Etat puisse être préservée et reproduite, et lui permette d'assurer sa survie.

## **Synthèse et conclusion**

Nous l'avons vu, l'identité des Etats peut être articulée en deux volets, le premier externe et l'autre interne, qui sont tout à la fois – bien que dans différentes mesures - causes et conséquences des interactions d'un Etat dans le concert international.

Dans son volet externe, l'identité de l'Etat le mène à adopter *a priori* des comportements liés à la position qu'il occupe et au rôle qu'il est supposé jouer au sein de la collectivité

internationale. Ces comportements sont censés confirmer cette position pour lui mais aussi pour les autres Etats, créant ainsi un ensemble d'actions et de réactions face à ces comportements, dont la nature varie en fonction de la proximité entre le comportement qu'on attend de lui et celui qu'il adopte réellement. Le même phénomène étant applicable à l'ensemble des acteurs du système international, on se retrouve face à un enchevêtrement fait des actions et réactions induites par le rôle de chacun d'entre eux. Cela contribue ensuite à redéfinir petit à petit les différents rôles, le tout dans un processus dynamique de repositionnement perpétuel des acteurs en réponse aux informations reçues.

Dans son volet interne, l'identité façonne également le comportement des Etats, en fonction cette fois-ci, de considérations intrinsèques issues de la construction de la société-Etat qui la caractérisent et dont un processus d'intériorisation en ont fait des éléments vitaux pour sa survie. Dans le but de préserver les éléments fondamentaux de cette identité, l'Etat adopte des valeurs qui lui permettent de se définir par rapport aux autres sur la scène internationale, avec la notion d'intérêt national comme courroie de transmission entre valeurs fondamentales internes et actions sur la scène internationale. Intérêts nationaux dont on remarque d'ailleurs l'impact dans la construction du rôle de l'Etat perçu par ses décideurs en politique étrangère. Cependant, comme nous l'avons vu, l'identité interne est elle-même modifiée par la réalité internationale en ce qu'elle l'intègre progressivement, dans un processus d'adaptation à cette réalité, ce qui se traduit par une modification des valeurs, qui modifiera à son tour le comportement de l'Etat. On observe là une dynamique cyclique, ou constitutive selon le jargon constructiviste, par laquelle l'identité des Etats contribue d'une part à modeler le système international et qui d'autre part se voit elle-même constamment redéfinie par lui.

De manière synthétique on peut dresser un tableau des caractéristiques de l'identité permettant d'appréhender au premier coup d'œil les éléments en jeu dans le processus que nous évoquions. La question qui se pose maintenant est de savoir par quel(s) mécanisme(s) et par quel(s) moyen(s) une telle dynamique est possible. Selon nous, l'un d'entre eux est la puissance, concept dont nous tenterons de dresser une définition dans le chapitre suivant.

## Chapitre 3 : la puissance

Inscrites dans une perspective constructiviste, les relations internationales sont conçues comme un processus de socialisation entre des acteurs dont les actions et les réactions sont l'expression d'une identité construite par la mise en équation de facteurs tant internes qu'externes.(*cf. supra*)

Parmi ces facteurs, la puissance continue d'être au cœur du débat scientifique en ce qu'il n'existe pas à ce jour de consensus sur un outil satisfaisant pour mesurer et définir la puissance(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:23). Sans prétendre apporter de solution à ce débat précis, il convient de définir un cadre conceptuel de la puissance dans lequel notre travail s'inscrira, et c'est de cela dont il sera question dans le présent chapitre.

### Définition générale

Avant toute chose, une précision s'impose concernant la distinction à faire entre les notions de pouvoir et de puissance. Le pouvoir est une notion interne à l'unité politique qu'est l'Etat, contrairement à la puissance qui est une notion externe : il s'agit de sa capacité d'action « au dehors », autrement dit, à l'international. L'Etat se « pose en s'opposant ».(Aron, 2004:58) Son action est rendue possible par l'intermédiaire d'individus qui ont pour mission de mobiliser les forces et ressources dont dispose l'Etat pour permettre de mener cette action.

Le pouvoir quant à lui est une notion déterminée par les normes qui régissent une entité politique, la Constitution d'un Etat par exemple. Certes le pouvoir en tant qu'ensemble de prérogatives peut engendrer des rivalités de puissances comparables à celles qui existent à l'international mais le jeu d'influence dont participe la puissance s'entend au-delà de ces prérogatives ; pouvoir et puissance ne sont pas forcément en concordance. On peut donc avoir peu de pouvoir mais être puissant, et inversement.

La puissance est une capacité, celle « de faire, de produire ou de détruire. »(Aron, 2004:58) Cependant, cette capacité dans le champ de l'action politique est difficilement évaluable dans la mesure où ses possibilités de mise en œuvre sont bien trop vastes (Aron, 2004:58). Outre la capacité de faire, la puissance est aussi, et peut-être surtout, une capacité de faire faire, en d'autres termes il s'agit de la capacité d'imposer ses propres vues aux autres acteurs. Raymond Aron dit de la puissance qu'elle « n'est pas un absolu mais une relation humaine. »(Aron, 2004:59) Selon lui, les Etats souverains sont autant de rivaux désireux de

préserver leur liberté de mouvements dans l'anarchie qui structure le système international. Cette rivalité induit inévitablement une compétition, quelle qu'en soit la nature.

On conçoit également la puissance comme la latitude dont dispose un acteur dans les actions qu'il prend sur la scène internationale, en d'autres mots sa liberté d'action, ainsi que la marge de manœuvre dont il dispose pour pouvoir mener cette action comme il l'entend.(Courmont, Niquet, & Nivet, 2004:12) A ce titre, la puissance est un des moyens pour un Etat d'asseoir sa souveraineté et son indépendance à l'international, ainsi que de les préserver.(Courmont et al., 2004:12) C'est donc la capacité de « ne pas faire » ce que l'Etat - dans cette idée de liberté de mouvements - estime être contraire à son intérêt.

La puissance, enfin, peut également être vue comme la capacité d'un acteur à « structurer son environnement international »(Courmont et al., 2004:13-14). Dans une époque à laquelle le nombre d'acteurs sur la scène internationale, ainsi que leurs natures diverses est en constante augmentation, la puissance ainsi entendue est dès lors un moyen de faire survivre leurs intérêts et les voir assouvis dans le concert international.(Courmont et al., 2004:14) La puissance d'un Etat peut alors être ainsi définie : « comme sa capacité à disposer, à maîtriser ou à faire converger autour de ses intérêts et priorités un maximum d'acteurs internationaux ou transnationaux. »(Courmont et al., 2004:14)

Etant donné le caractère structurant qui ressort des éléments de définition présentés plus haut, il nous paraît intéressant d'examiner ce que la sociologie a à nous enseigner. Bien que les recherches sociologiques « classiques » soient généralement menées à l'échelle infra-étatique, un tel examen nous semble être une première étape importante pour qui veut étudier les relations internationales selon une perspective qui attribue au processus de socialisation une place aussi primordiale.

### **Une approche sociologique de la puissance**

Le premier élément qu'il paraît important de souligner est que la puissance est un phénomène qui ne s'entend que dans un contexte relationnel - fut-ce aux choses.(Hindess, 1995:2) Gianfranco Poggi par exemple utilise le terme de Puissance sociale en ce qu'il y voit un moyen de nommer de façon générique un phénomène dont il existe autant de formes que d'institutions dans lesquelles elle est susceptible de s'incarner (Poggi, 2001:1) faisant ainsi de la puissance un phénomène aussi social que ses différentes incarnations.

Ensuite, selon Hindess, la puissance est « fondamentalement dépendante du consentement de celui sur lequel elle est exercée. »(Hindess, 1995:11) Ceci nous renvoie à l'aspect social de la puissance en ce qu'elle s'appuie sur la domination d'un acteur sur un autre dans le cadre d'une relation sociale.(Poggi, 2001:29) En effet la puissance est une capacité qui repose principalement sur sa légitimité et définie comme le consentement de celui sur lequel elle s'exerce : capacité et légitimité sont « intimement liées à la puissance comme fonction d'un consentement. »(Hindess, 1995:11) C'est particulièrement vrai dans le cas d'une relation entre un décideur et ses sujets où le décideur dispose d'un pouvoir de décision souverain que ses sujets, en considérant qu'ils aient donné leur consentement, sont supposés accueillir comme une obligation.(Hindess, 1995:12) Dans une pareille relation, le consentement des sujets confère au décideur le droit de gouverner et l'obligation qui rejaillit de cette décision sur les sujets lui confère la capacité de gouverner. Et ceci peut s'appliquer à toute relation dans laquelle un accord entre les parties est supposé établir un schéma de droits et d'obligations, c'est d'ailleurs sur cette idée que se sont établies les théories du contrat social.(Hindess, 1995:13)

Toujours selon Poggi, la puissance s'entend également comme la « capacité de faire quelque chose »(Poggi, 2001:11). La puissance est donc un potentiel, une gamme d'options dont un acteur dispose pour faire face à une situation qui ne s'est pas encore présentée. La puissance est ici vue comme un moyen de contrôle sur les contingences de l'avenir, et par conséquent une forme d'assurance. Hindess ne dit pas autre chose lorsqu'il cite des auteurs tels que Mann ou Giddens, dont la conception de la puissance est celle d'une capacité à influencer son environnement et le cours des événements pour atteindre ses objectifs.(Hindess, 1995:12-13)

Le dernier élément que nous soulignerons ici est la multiplicité de formes que peut revêtir la puissance. Non seulement dans son incarnation, comme cela a été mentionné plus haut, mais aussi – plus fondamentalement – relativement aux ressources disponibles pour évaluer et déterminer de quel potentiel dispose tel ou tel acteur.(Poggi, 2001:18) Poggi décline la puissance sociale en trois formes principales tout en précisant qu'il ne s'agit là que d'une des classifications possibles, et que nous choisissons d'utiliser dans la mesure où elle semble parfaitement adaptée à un travail de relations internationale(Poggi, 2001:18):

- La puissance idéologique – normative est celle qui utilise comme « ressource principale » un ensemble de caractéristiques attribuées à un individu ou à un groupe d'individus par la société, et dont la valeur place le sujet dans une position

d'autant plus favorable que ces caractéristiques sont nombreuses ou qu'elles ont une place prédominante. Cet ensemble de caractéristiques est ce que Poggi appelle le statut, et il repose sur un ensemble de valeurs elles même partagées par l'ensemble de la communauté.

- La puissance économique quant à elle repose sur la richesse, entendue comme l'accumulation de biens dont disposent les acteurs et grâce auxquels ils peuvent acquérir de la part de leurs interlocuteurs des biens dont ils ne disposent pas encore.
- Enfin la puissance politique repose sur l'exercice du pouvoir, qui consiste en une capacité à établir la manière selon laquelle s'organise la société et le rôle de chacun en son sein, avec comme moyen d'action principal la sanction à l'égard de ceux qui y contreviendraient.

Ces trois formes ont en commun que s'il existe un certain nombre d'acteurs qui disposent de la puissance en question, la société dans laquelle ils évoluent compte systématiquement des membres qui en sont privés, créant ainsi une hiérarchie entre acteurs basée intrinsèquement sur la puissance

Pour résumer, la puissance est un phénomène social qui se manifeste à tous les niveaux de l'activité humaine dans le cadre de relations; elle est un potentiel offrant à son détenteur la capacité d'agir sur son environnement immédiat et futur ; la puissance se décline sous diverses formes, selon les ressources qui sont – ou ne sont pas – à la disposition des acteurs pour constituer leur potentiel d'action ; enfin, la puissance dépend du consentement de celui sur lequel elle s'exerce et s'inscrit dans une relation de domination ou hiérarchique.

## **La puissance dans les relations internationales**

Comme c'est le cas pour la sociologie, la puissance dans les relations internationales revêt plusieurs aspects. Pour en rendre compte, nous nous baserons sur le travail de Struye et Vandamme qui offre une illustration englobante de tous ces aspects.

Pour commencer, la puissance est caractérisée par un certain nombre de déterminants, matériels ou immatériels.(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:9) Les déterminants matériels sont un ensemble de facteurs évaluables en chiffres et dont chacun peut servir d'indicateur pour évaluer la puissance d'un Etat, bien qu'une approche uniquement axée sur ces déterminants soit jugée insuffisante pour pouvoir rendre réellement compte de la puissance(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:10). Ces déterminants sont au nombre

quatre : l'économie, le développement militaire, la géographie et la population. Les auteurs reconnaissent volontiers que ces facteurs soient des atouts pour un Etat, mais nous rappellent que pris séparément ils sont insuffisants pour définir la puissance, et surtout, ils doivent être envisagés avec précaution, en ce que le contexte joue un rôle important dans l'acuité avec laquelle ces déterminants impactent la puissance d'un Etat.(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:11-14)

Les déterminants immatériels quant à eux rassemblent une série de caractéristiques dont l'appréhension ne peut être évaluée par des méthodes comptables. Ces déterminants sont ici au nombre de trois :

Le développement politique tout d'abord, entendu comme la possibilité pour un régime de mobiliser ses ressources de la façon la plus optimale dans le but d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe, notamment l'accès à « sa capacité maximale de puissance »(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:14). Le développement politique englobe différents facteurs centrés sur la politique intérieure : le facteur politique, qui correspond aux caractéristiques du régime à l'étude (si il s'agit d'une démocratie ou d'un régime autoritaire) ; le processus de décision (decision making process), qui évalue la marge de manœuvre des décideurs en ce qui concerne leurs décisions et les contraintes avec lesquelles ils doivent compter ; le leadership enfin, dans la mesure où les auteurs considèrent le rôle du décideur politique comme un moteur et une caractéristique supplémentaire du développement politique en ce qu'il représente un catalyseur d'intention pour l'Etat, ainsi que l'aiguilleur dans le processus de recherche de puissance . Pour chacun de ces trois paramètres, l'impossibilité de donner une quantification des performances d'un Etat dans ces domaines souligne leur caractère immatériel. Il est uniquement possible de le situer sur un continuum et de comparer sa position vis à vis d'autres Etats(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:14).

Le second déterminant repose sur la puissance idéationnelle, c'est-à-dire la réflexion dans la politique étrangère de l'ensemble des normes et pratiques culturelles d'une nation, et le poids que ces facteurs donnent à cette politique étrangère vis-à-vis d'autres nations(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:15)

Le dernier déterminant repose sur la puissance « psychologique/comportementale », qui relève en fin de compte de l'intensité du sentiment d'appartenance à une nation en tant que moteur de mobilisation de ressources »(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:15). Ici

l'indicateur sera le comportement d'une nation – en termes d'agressivité – dans l'optique de réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés.

Au final, l'ensemble de ces déterminants, matériels et immatériels rendent compte de la diversité des facteurs qui entrent en jeu lorsqu'il est question d'évaluer la puissance d'un Etat ou d'une nation. Bien que certains puissent être évalués par des méthodes comptable, il n'en reste pas moins que dans l'ensemble, il n'est pas possible de quantifier la puissance en utilisant seulement ces déterminants (pris ensemble ou séparément (Struye de Swielande & Vandamme, 2015:16) puisqu'ils s'avèrent tout simplement insuffisants, à eux seuls, pour définir le concept puissance.

Ceci nous mène au second aspect de définition de la puissance selon Struye et Vandamme : l'aspect relationnel.(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:16) Selon les auteurs, la puissance ne doit pas être vue comme l'une des caractéristiques d'un Etat, mais plutôt comme la caractéristique d'une relation entre plusieurs Etats. Dans cette vision, la puissance est alors un atout dans une relation, et elle y joue un rôle primordial puisqu'elle en définit la dynamique. De plus, comme cela a été dit au sujet des déterminants, la puissance est dans une certaine mesure une affaire de contexte, or le contexte est l'un des éléments qui définit une relation. Par conséquent il est nécessaire pour appréhender le concept de puissance de comprendre dans quel contexte s'établit une relation afin de pouvoir saisir pleinement la mesure de la puissance des acteurs à la relation.(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:16-17)

Le troisième élément de définition tient dans les moyens dont disposent les Etats d'atteindre leurs objectifs. Cet élément est en quelque sorte une synthèse des deux premiers puisqu'il s'agit à ce stade d'utiliser les ressources à disposition – les déterminants de la puissance – dans le contexte qui permettra une optimisation maximale de ces ressources dans une relation donnée.(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:18) Ainsi, un Etat utilisera tel ou tel aspect de sa puissance en fonction de l'interlocuteur auquel il fait face dans une relation, mais aussi en fonction de la nature de la relation qui les lie. En pratique cela peut se manifester par une relation dans laquelle chacun usera de sa puissance, fonction des moyens à sa disposition pour obtenir de l'autre qu'il agisse en concordance avec ses objectifs, et cela peut s'inscrire dans une dynamique de coercition comme de persuasion (hard power ou soft power).(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:18) Quoi qu'il en soit, la puissance est donc ici un moyen d'atteindre un objectif donné.

Enfin, la puissance est aussi définie par un processus : dans la relation qui s'établit entre les Etats, l'un d'entre eux obtiendra une position de leader parmi les autres, à partir du moment où les déterminants de sa puissance, l'utilisation qui en a été faite, et le contexte dans lequel elle a eu lieu, s'avèrent être plus efficaces que pour les autres. A ce stade, on obtient une puissance dominante qui s'efforcera dès lors de préserver sa domination dans un processus de récréation permanent de la dynamique qui a donné lieu à la mise en place de sa position. D'une part en se positionnant fermement comme dominant et en faisant passer ses intérêts en priorité notamment grâce à des mécanismes de coercition (leadership transactionnel), et d'autre part en incluant les dominés dans une dynamique d'intégration des objectifs des un à ceux des autres, les poussant ainsi à s'adapter, à suivre le dominant et à s'en inspirer (leadership transformationnel). (Struye de Swielande & Vandamme, 2015:22)

En résumé, la puissance en relations internationales est définie par plusieurs aspects. Tout d'abord elle repose sur un certain nombre de déterminants matériels et immatériels qui constituent les ressources dont un Etat dispose pour établir sa puissance. Ensuite, la puissance s'inscrit et se manifeste dans des relations interétatiques dont elle définit en partie la dynamique selon les circonstances qui peuvent s'appliquer. Troisièmement, la puissance est un moyen, un outil dont un Etat dispose pour atteindre ses objectifs. Enfin, la puissance s'établit dans un processus, où elle permet à un Etat d'accéder à un statut dominant et de recréer dans les relations qu'il possède avec les dominés les conditions dans lesquelles il a acquis cette position.

## **Synthèse et conclusion**

Dans cette partie nous avons passé en revue différents sens que pouvait avoir la puissance. D'un point de vue générale, elle se caractérise par une capacité. Capacité de faire, de produire, de faire faire mais aussi et surtout la capacité pour son détenteur de structurer son environnement.

Nous avons également pu constater que les définitions sociologique et internationaliste de la puissance partagent un certain nombre de points communs. Ainsi, tant en sociologie qu'en relations internationales, la puissance correspond à un phénomène social intrinsèquement inscrit dans des relations. De plus, elle définit la relation dans une dynamique de domination et induit un consentement entre les parties, tant de la part du dominant que du dominé. La puissance repose par ailleurs sur les ressources qui sont à la disposition des acteurs. Enfin, et

c'est le point le plus important, la puissance est un potentiel, une capacité dont dispose son détenteur pour agir sur son environnement et atteindre ses objectifs.

Le fait que la puissance soit une construction implique qu'elle soit tributaire des perceptions, au même titre que l'identité. Et au même titre que l'identité, la puissance est inscrite dans une relation. Partant de ces points communs, une mise en contexte s'impose pour évaluer à quel point identité et puissance peuvent être similaires, et surtout pour comprendre la mesure dans laquelle les deux sont liés.

## Chapitre 4 : Puissance et identité, relations et perspectives

### Section 1 : Puissance et identité

#### *Des déterminants de la puissance*

Concernant les déterminants matériels, on constate que la population et la géographie sont des caractéristiques appartenant à la fois à l'identité et à la puissance. Il n'y a là, bien entendu, rien de révolutionnaire, mais cela nous offre un premier indicateur de la relation étroite qu'entretiennent puissance et identité. La question qu'il faut cependant garder à l'esprit est celle de la mesure dans laquelle ces deux facteurs entrent en jeu dans la construction des deux notions. En effet pour la puissance, population et géographie sont entendues comme des ressources (Aron, 2004:65), alors que dans le cas de l'identité elles seraient plutôt considérées comme des ingrédients. De plus, comment l'identité peut-elle être un facteur de construction de puissance dans ces conditions ? La réponse se trouve selon nous dans le processus de mobilisation des ressources aux fins de préserver l'identité d'un Etat - quelles qu'elles soient - la puissance pouvant être ici entendue comme leur agrégat.

Pour les deux autres, à savoir l'économie et le développement militaire, on peut avancer sans trop de risque qu'ils sont eux aussi, dans une certaine mesure, fonction de la population et de la géographie. La première peut être interprétée comme force de production pour l'économie et manne de personnel pour l'armée, et la seconde déterminante pour les ressources nécessaires tant à l'économie qu'au développement militaire.

Les déterminants immatériels quant à eux, bien qu'il s'agisse de ressources difficilement quantifiables, n'en sont pas moins liés à l'identité : les trois déterminants que nous avons présentés dans le chapitre 2 consistent dans l'ensemble à la mobilisation de ressources « idéelles » permettant à un Etat, d'une part d'exercer sa puissance – par les différents moyens dont il dispose – et d'autre part de la construire. Or le point intéressant ici, est que les ressources idéelles sont autant de caractéristiques permettant de définir l'identité d'un Etat.

Le premier déterminant immatériel que nous avons étudié est le développement politique, lequel permet de déterminer la capacité maximale de puissance selon les caractéristiques de son régime, le processus de décision et le leadership des décideurs (*cf. supra*). Or ces trois éléments sont - assez logiquement - liés de façon étroite à l'identité de l'Etat :

- Tout d’abord, la nature du régime fait écho à l’identité type de l’unité politique « Etat » dont nous disions qu’il s’agissait d’une construction propre à ladite unité politique et à la société qui la compose. Son identité type permettra à un Etat de se placer – sur la scène internationale – dans une catégorie spécifique regroupant d’autres Etat et qui déterminera ensuite son rôle et les comportements qui sont censés en découler
- Le processus de décision ensuite, qui découle du régime dans le sens où il est une institutionnalisation de la capacité d’action du régime en termes de politique extérieure notamment,(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:15) renvoie aux mesures nécessaires prises par l’Etat dans le cadre de la protection de son identité. Cependant, le processus de décision peut également se concevoir comme une caractéristique du « type d’Etat » auquel on s’intéresse, puisque selon les auteurs, il implique aussi un certain nombre de caractéristiques entrant dans une définition générale d’un acteur étatique, par exemple si ce processus est démocratique ou non, ou les conditions constitutionnelles dans lequel s’exerce le processus de décision, (Struye de Swielande & Vandamme, 2015:15) conditions qui permettent elles aussi d’établir une identité type pour un Etat.(Wendt, 1999:225)
- Enfin, le leadership des décideurs politique. Celui-ci pose pour sa part une plus grande difficulté dans la mesure où il faut selon nous différencier le leadership qui est conféré au décideur par les institutions, et donc par l’Etat, de celui qui découle de la personnalité et des caractéristiques personnelles du leader. Dans le cas d’une étude qui porterait sur le type de leader dont un Etat dispose, en fonction de ce qui est prévu aux niveaux constitutionnel et institutionnel, il pourrait tout à fait être considéré comme lié à l’identité de l’Etat, au même titre que le processus de décision et le régime, et devenir ainsi une composante de l’identité-type d’un Etat. Si l’on prend par exemple la notion de régimes présidentiels, on s’aperçoit que le degré d’autorité du président varie en fonction des Etats et du pouvoir de décision qui lui est donné à travers les institutions, et que cette autorité fait au final partie de l’identité de l’Etat, en en faisant par exemple un régime présidentiel fort ou faible. Et cela s’applique également aux régimes autocratiques ou à tout le moins non-démocratiques. En revanche, pour le cas d’un leader dont les prérogatives dépasseraient celles qui lui ont été *a priori* conférés par les mécanismes de l’Etat - et ce du fait d’une influence qu’il pourrait avoir sur les institutions ou leurs membres et qui s’expliquerait par son charisme inné par exemple - il nous paraît difficile de faire un lien quelconque avec l’identité de l’Etat puisque l’on sort, selon nous, de ce qui définit cette même identité si le leader n’entre plus dans les critères de définition de l’Etat.

Le second déterminant immatériel que nous abordions au chapitre précédent est la puissance idéationnelle d'un Etat. Nous le présentons comme la manifestation des normes et valeurs d'un Etat dans son comportement sur la scène internationale. Flandes et Wojczewski cités par Struye et Vandamme disent de la puissance idéationnelle qu'elle s'entend comme « la culture d'une nation, ses normes et ses valeurs, et la politique étrangère qui les reflète » (Struye de Swielande & Vandamme, 2015:17). Il semble que nous soyons littéralement en face de l'identité d'un Etat utilisée comme puissance, et dont les ressources sont les caractéristiques citées ici, et énumérées dans le chapitre 1<sup>er</sup>. En effet, culture, valeurs et normes sont des éléments centraux du processus de construction de l'identité de l'Etat dans son volet interne (*cf. supra*) et qui dans son volet externe contribuent à déterminer la conception propre de son rôle par l'Etat à l'international (*cf. supra*, tableau Holsti).

Enfin, la puissance psychologique/comportementale, en ce qu'elle s'appuie sur la volonté et le comportement des membres de la population d'un Etat permet à celui-ci d'accéder aux objectifs qu'il s'est fixé ainsi que le degré d'implication de la population dans la réussite de ces objectifs, en d'autres termes le sentiment d'appartenance nationale, fait directement écho à la notion d'identité nationale développée précédemment et on peut au final dire de ce déterminant qu'il s'agit de la mise en œuvre des intérêts nationaux dont nous parlions au chapitre 1<sup>er</sup> qui étaient eux-mêmes dictés par l'identité – nationale – de l'Etat.

En résumé, les trois déterminants immatériels de la puissance s'avèrent être eux-mêmes construits par les facteurs qui entrent en jeu dans la construction de l'identité de l'Etat. Cependant, il est important de garder à l'esprit que dans le cas des déterminants de la puissance, le processus à l'œuvre est celui d'une mobilisation de ressources, alors que dans le cas de l'identité il s'agit bien d'éléments constitutifs. Mais si la construction mobilise - en tant que « ressources » - des éléments qui sont des déterminants du processus de construction de l'identité, l'identité pourrait bien être, elle-même, l'une des ressources utilisées pour construire la puissance d'un Etat

### *De l'aspect relationnel de la puissance*

La seconde caractéristique que l'on attribue à la puissance en relations internationales est son aspect relationnel (*cf. supra*). Comme cela a été mentionné plus haut, dans cette vision la puissance est inscrite dans le cadre de la relation entre deux ou plusieurs Etats, relation dont elle définit la dynamique. Ici encore, le parallèle avec la notion d'identité est frappant : nous disions à ce sujet que la notion d'identité pour un acteur international ne peut avoir de sens que si cette identité existe parmi - et peut être confrontée à - d'autres identités ; et ce dans le

processus cyclique de construction et de reconstruction au gré des interactions et des acquis qui en découlent, ainsi que du contexte dans lesquelles elles ont lieu. Interactions qui sont la base du constructivisme social en relations internationales.(Nau, 2011:48)

Plus précisément, c'est dans et par les relations qui s'établissent entre acteurs, que le rôle des Etats se construit. Or comme cela a été dit précédemment, c'est le rôle qui détermine le comportement de l'Etat sur la scène internationale, et étant donné que le processus de construction du rôle est par nature intersubjectif (*cf. supra*) l'influence mutuelle entre les rôles n'est plus à démontrer. Il est dès lors intéressant de relever que la puissance est justement « l'aptitude [d'un Etat] à influencer le comportement des autres à des fins personnelles »(Organski dans Struye de Swielande & Vandamme, 2015:16). Pour reformuler cette définition d'Organski : « la puissance est influence ». Ceci rejoint l'idée présentée au chapitre 2 selon laquelle la puissance est la capacité d'un Etat « à disposer, à maîtriser ou à faire converger autour de ses intérêts et priorités un maximum d'acteurs [...] »(Courmont et al., 2004:14). Une réflexion s'impose alors : si la puissance est influence, et si l'identité est elle-même construite au gré d'influences mutuelles et successives entre acteurs, on peut supposer que l'identité se construit par la puissance.

Il est possible que ce soit le cas dans une certaine mesure, mais s'arrêter à cela équivaudrait à nier le caractère contextuel de la puissance établi par Baldwin en 1979, pour qui la puissance dépend du contexte qui lui-même est essentiel dans la définition d'une relation.(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:17) Or si la puissance est contextuelle, c'est également le cas pour l'identité (*cf. supra*), mais il y a une similitude plus importante que relèvent Struye et Vandamme entre les deux concepts : selon eux, la puissance dépend, comme l'identité, de la perception que l'Etat se fait de sa propre puissance ainsi que de celle de ceux avec qui il interagit(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:17), et Organski de conclure : « une réputation de puissance confère de la puissance, qu'elle soit réelle ou non. »(Organski dans Struye de Swielande & Vandamme, 2015:17)

Dans son aspect relationnel donc, la puissance est, au même titre que l'identité, une affaire de contexte et de perceptions. Dans cette si l'on considère – comme c'est le cas de Wendt – que « la puissance est constituée principalement par des idées et des contextes culturels »(Wendt dans Struye de Swielande & Vandamme, 2015:17), on en vient une fois de plus à considérer au contraire qu'il est fort probable que l'identité soit le facteur dans l'équation de la construction puissance et non l'inverse.

### *De la puissance comme moyen d'action des Etats*

Nous disions de la puissance qu'elle était une capacité et une gamme d'options offerte aux Etats, soit de faire ou de faire faire, soit de ne pas faire quelque chose de façon à être en adéquation avec ses intérêts, ainsi que d'assurer sa pérennité et sa survie. Les déterminants et l'influence dont disposent les Etats sont alors les facteurs sur lesquels ils reposent pour se doter des moyens d'actions nécessaires à assurer leurs intérêts et leur survie.

Dans le chapitre sur l'identité nous évoquons les quatre « intérêts universels » de Wendt en disant qu'ils étaient d'une certaine façon le reflet de l'identité de l'Etat en politique internationale, en ce qu'ils sont la manifestation tangible des valeurs fondamentales qui en définissent l'identité.

Par conséquent, il ressort de ce qui précède que la puissance est le moyen par lequel les Etats assurent leurs « intérêts nationaux universels » et par extension, le moyen pour eux d'assurer à leur identité d'exister et de se reproduire.

Au-delà de cette conception utilitariste de la puissance, il est également intéressant de se pencher sur la manière dont les Etats emploient cet outil. A ce sujet les auteurs nous disent que dans la façon qu'ils ont de mettre en œuvre leur puissance, les Etats donneront la priorité à certains de ses aspects plutôt qu'à d'autres, en fonction du contexte, de l'interlocuteur, ainsi que du degré d'inimitié qui les lie. (Struye de Swielande & Vandamme, 2015:18) Globalement, la littérature a eu tendance à voir l'exercice de la puissance selon l'approche binaire « incitants-menace ». (Struye de Swielande & Vandamme, 2015:18) Par la suite, avec l'apport de Joseph Nye, le concept de soft power est entré dans le débat, basé sur l'attraction que la culture et les valeurs d'un Etat peuvent susciter chez les autres, mais aussi sa personnalité et ses institutions. (Struye de Swielande & Vandamme, 2015:18) Autant d'éléments qui sont au nombre des constituants de l'identité d'un Etat, tant dans son volet interne qu'externe, où ils contribuent à façonner la conception du rôle de l'Etat par les décideurs. Avec le soft power nous sommes, selon nous, dans une approche où le rôle d'un acteur, et donc son identité externe, lui permet directement d'influencer son environnement international.

Dans cette logique donc, l'identité est un facteur d'influence pour les Etats, et si l'on met ceci en relation avec l'hypothèse selon laquelle la puissance est – au moins en partie – influence (*cf. supra*), on peut déduire de cela que l'identité serait une forme de puissance.

### *De la puissance dans les processus de domination*

Dans un processus de domination, le phénomène à l'œuvre est la hiérarchisation des acteurs en fonction de leur puissance.(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:18) La difficulté d'évaluer avec exactitude la quantité de puissance dont un Etat dispose fait intervenir la nécessité de légitimité dans la hiérarchie ainsi créée pour pouvoir maintenir la domination acquise et la reproduire.(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:20) La domination légitime trouve sa source dans la vision weberienne du contrat social, et implique une vision partagée de l'ordre international et surtout une acceptation commune d'un certain nombre de normes et de croyances qui sont censées sous-tendre cette vision.(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:20) Or la légitimité permet que la relation de domination n'implique pas que les actions des autres Etats – les autres puissances – soient empêchées ou même limitées,(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:21) de telles extrémités sont en effet rendues inutiles par le fait que la légitimité accordée au leader soit synonyme de leur consentement(Hindess, 1995:11) (cf. supra).

Le fait que le consentement soit basé sur une communauté de valeurs et d'objectifs qui lie les Etats dans une relation permet de faire la jonction avec la notion d'identité. Le concept d'identité collective, par exemple, aborde la notion d'identification entre Etats qui est le processus par lequel leur identité tend – moyennant un certain nombre de similitudes dans leurs valeurs et leurs objectifs – à se chevaucher, dissipant ainsi leurs différences.(Wendt, 1999:221) De plus, dans ce type de relation comme dans les autres, un certain nombre de rôles apparaissent, notamment le leadership et le followership, qui d'après les auteurs, ne sont pas des positions sociales déterminées mais bien des processus relationnels de réciprocité et d'interdépendance. En d'autres termes, dans une relation de domination, se créent des identités de dominants et de dominés.(Struye de Swielande & Vandamme, 2015:21)

Dans ce genre de situation, le leader « endosse » le rôle de celui qui détient la puissance la plus importante, cela devient donc une partie intégrante de son identité au sens de la définition qui en avait été donnée au chapitre 1<sup>er</sup>. En prenant le rôle de leader, et en partant du postulat que ce leadership soit reconnu, et donc consenti, il rend sa domination légitime et devient par conséquent, dans les faits, le plus puissant puisque comme cela a déjà été mentionné, la réputation fait la puissance, que cela soit vérifié ou pas.(cf. supra) On retombe dès lors dans l'idée énoncée précédemment, selon laquelle l'identité serait elle-même une forme de puissance : le rôle de chaque Etat dans une relation de domination et les comportements qui en

découlent permettent de déterminer sa position ainsi que l'influence qu'il est susceptible d'y avoir.

### *Synthèse et conclusion*

Il ressort de la mise en perspective des notions d'identité et de puissance, que notre hypothèse de travail selon laquelle l'identité serait l'un des facteurs la construction de puissance des Etats soit jusqu'à présent satisfaisante.

A travers les quatre aspects de la puissance selon Struye et Vandamme, on relève que l'identité peut avoir deux fonctions en rapport avec la notion de puissance : elle peut être d'une part source de puissance, en ce que les Etats semblent puiser dans leur identité pour construire et affirmer leur puissance, et d'autre part, l'identité serait elle-même une forme de puissance, dans la mesure où l'influence et l'attraction que peut susciter l'identité d'un Etat lui offre de meilleures perspectives d'atteindre ses objectifs et d'assurer sa survie, la notion de soft power prenant ici tout son sens.

En conclusion, l'identité est une ressource sur laquelle un Etat peut compter pour bâtir sa puissance, mais c'est aussi à travers son identité qu'il peut la manifester, s'en servir ou pour le dire autrement, la rentabiliser. La question qui se pose maintenant est de savoir comment un Etat peut mobiliser cette ressource qu'est l'identité et la transformer en puissance, en d'autres termes quel processus est à l'œuvre derrière cette mobilisation ?

Pour répondre à cette question, la piste que nous allons privilégier est celle du discours. En effet, une partie importante de la théorie de la puissance fait appel à la notion de légitimité et de consentement et de façon intuitive il nous paraît probable qu'un processus discursif soit à l'œuvre dans celui de la mobilisation de l'identité comme ressource pour la construction de la puissance.

## **Section 2 : le discours, un catalyseur de l'identité**

Dans cette partie, nous allons étudier l'hypothèse selon laquelle le discours serait l'un des éléments clé permettant le processus de transformation de l'identité d'un Etat en la capacité d'action et d'influence qu'est la puissance.

L'idée derrière cette hypothèse est que la similitude qui a été constatée entre les déterminants de la puissance et ceux de l'identité, ainsi que le constat selon lequel l'identité est vraisemblablement elle-même l'un des constituants de la puissance (*cf. supra*) mènent à s'interroger sur la façon dont la première peut devenir la seconde. Notre hypothèse se base par ailleurs sur l'enseignement des études de sécurité et notamment la notion de sécurisation des enjeux où le processus à l'œuvre est relativement similaire. En effet, la sécurisation est le processus par lequel un enjeu est propulsé au rang de question existentielle pour l'Etat, grâce à une mécanique discursive – l'acte de langage – qui, en rendant une problématique exceptionnellement grave, la place au sommet de ses priorités. On peut à partir de cela imaginer que par ce type de processus discursif l'identité soit matérialisée en puissance, comme si, précisément, l'identité elle-même de l'Etat était sécurisée.

Pour répondre à cela nous commencerons par étudier les notions de discours et de sécurisation, et nous tenterons de dégager des deux analyse une réponse plausible à notre hypothèse.

### *Généralités sur le discours*

Analyser le discours politique c'est avant tout définir les effets psychologique et sociaux associés à une utilisation particulière du langage dans un contexte et pour un domaine spécifique. L'analyse du discours politique fait par ailleurs la jonction entre deux disciplines dont les finalités diffèrent mais dont le point commun est que leur objet d'étude est le politique en tant que fait social.(Charaudeau, 2005:24) Ces deux disciplines sont d'une part la philosophie politique, dont la finalité est l'appréhension du phénomène qu'est la pensée politique, dans le but de déterminer quel serait parmi tous les modèles qui en sont issus celui qui se démarquerait comme le meilleur(Charaudeau, 2005:24) ; d'autre part, la science politique se propose d'étudier l'action politique en tant que telle dans une perspective plus empirique basée sur l'étude directe des mécanismes à l'œuvre dans le champ spécifique qu'est le monde politique, dans le but d'en définir le fonctionnement et d'en tirer des leçons pour l'avenir.(Charaudeau, 2005:26)En étudiant le discours, qui s'avère être la notion « qui [rend possible] aussi bien l'émergence d'une rationalité politique que la régulation des faits politiques »(Charaudeau, 2005:28), l'analyse du discours se situe donc à la croisée de ces deux disciplines.

Cette idée de jonction entre différents aspects d'un même objet semble pertinente dans le cadre de notre sujet, étant donné que l'objectif de la présente section est d'établir le lien entre identité et puissance qui s'inscrirait dans la dynamique de transformation de l'une en l'autre.

Dans *Les masques du pouvoir*, Patrick Charaudeau affirme que : « La politique relève de l'action, et le langage est ce qui motive l'action, l'oriente et lui donne du sens. La politique s'inscrit constitutivement dans les rapports d'influence sociale, et le langage, par le phénomène de circulation des discours, est ce qui permet que se constituent des espaces [...] dans lesquels s'élaborent la pensée et l'action politiques. »(Charaudeau, 2005:29)

Ainsi, le discours puiserait-il dans l'élément social qui constitue l'Etat pour donner une orientation et un sens à son action.

Portée au champ des relations internationales, cette hypothèse nous mène intuitivement vers la relation, qui est créée par le discours, entre identité et sécurité, à savoir le processus de sécurisation. En effet, selon Macleod, Masson et Morin : « régulièrement évoqués au travers des discours sur la sécurité, [les] composantes de l'identité deviennent, particulièrement en temps de guerre, un outil puissant de légitimation destiné à mobiliser la société. »(Macleod, Masson, & Morin, 2004:11)

### *Le discours dans le processus de sécurisation*

Théorisée par Barry Buzan, la notion de sécurisation correspond à l' « action politique justifiée par une menace, dérogeant aux procédures routinières, par laquelle est accrue la priorité accordée à une politique donnée »(Buzan cité dans Liégeois, 2016: 33) Par ailleurs, la notion de sécurisation est conçue par Waeber notamment comme une approche discursive de la sécurité. L'objectif de l'auteur est de montrer que la sécurité n'est pas un fait objectif mais bien une construction qui se réalise par le discours.(Ceyhan, 1998:6) Dans le processus de sécurisation, le « speech act », l'acte de langage est ce qui permet de placer une problématique dans la catégorie des enjeux de sécurité : « un problème devient un problème de sécurité quand les responsables étatiques l'appellent ainsi. Ce faisant, ils modifient la nature du problème et élèvent les enjeux en high politics en leur conférant un caractère d'urgence et de nécessité. »(Ceyhan, 1998:7)

Le discours ainsi mis en place est qualifié par Waeber de « performatif » et dépasse les notions de vrai et de faux puisque son but ultime est de convaincre. (Ceyhan, 1998:8-9) Ainsi le discours acquiert-il une dimension supplémentaire et, au lieu de n'être qu'un énoncé de faits, il devient en même temps un narratif « faisant référence à des événements réels ou imaginaires et des argumentatifs construisant un ordre de raisons. »(Ceyhan, 1998:9) Des arguments rhétoriques sont donc déployés en fonction du contexte et des acteurs – leurs auteurs et le public ciblé – afin d'influer sur les croyances, les représentations ou les valeurs de ceux à qui le

discours s'adresse.(Ceyhan, 1998:9) Or les croyances, les représentations et les valeurs font partie des déterminants dans la construction de l'identité d'un Etat (*cf. supra*) et par conséquent le discours narratif utilisé par les décideurs ont un impact sur elle, du moins lorsqu'il s'inscrit dans un contexte qui relève de cette même identité. La suite logique de ceci est de s'interroger sur la façon dont le narratif peut permettre de mobiliser l'identité de l'Etat, et plus précisément l'identité nationale – que nous assimilions à l'identité interne de l'Etat – afin qu'elle entre en jeu dans la construction de la puissance d'un Etat.

### *Le narratif comme outil mobilisateur d'identité*

Selon Poletta et al., « un narratif est le récit d'une séquence d'évènements agencée de manière telle que le récit en question permette de prouver quelque chose. En plus de raconter des évènements, un narratif implique généralement des personnages auxquels l'audience peut s'identifier et dont au moins un suscite l'empathie. »(Polletta, Ching, Chen, Gardner, & Motes, 2011: 111)

Par ailleurs, les « évènements inclus dans le récit doivent obligatoirement être pertinents, les plus récents servant à expliquer les précédents dans un rapport de causalité basé non pas sur une logique quelconque ou sur une probabilité mais uniquement sur l'intrigue du récit (ou plot), dont il est la structure. L'intrigue permet que des [éléments ou évènements] qui pourraient autrement être perçus comme le simple fruit du hasard soient fondus dans la dynamique du déroulement de l'histoire. »(Polletta et al., 2011: 111)

Enfin, « les évènements présentés dans un récit sont censé présager d'un certain futur, enviable ou non [et c'est là le but d'un récit], il crée un fait [à valeur] normative. Cependant, ceux qui racontent le récit se gardent d'explicitement le fait qu'ils tentent d'établir, laissant ainsi à leur audience la liberté d'interpréter le récit, ce qui est susceptible de lui donner un sens plus large que celui initialement voulu. »(Polletta et al., 2011: 111)

Par ailleurs, le narratif est créateur de sens, pour les groupes notamment, et se situe par conséquent au centre du processus de construction des identités collectives. Il est de plus un phénomène structurant pour ces identités, et ce notamment parce qu'il sert de base à une autorité qui s'installerait au sein du groupe, améliorant d'autant plus sa cohésion. Mais le récit est également un outil d'autorité et de puissance dans le cadre de la relation entre celui qui le donne et son auditeur, et dans laquelle la façon dont une histoire est racontée ainsi que le moment choisi pour le faire, ainsi que toutes les modalités selon lesquelles le récit sera raconté semble octroyer un véritable ascendant à celui qui le détient (Polletta et al., 2011: 112,115)

En termes de mobilisation de l'identité, certains auteurs ont été jusqu'à mettre les intérêts et le récit sur le même plan de causalité pour expliquer les motifs de l'action politique. Selon eux, la rivalité entre plusieurs narratifs permet aux groupes de s'identifier les uns par rapport aux autres par identification au récit, et ensuite d'élaborer l'action politique qui correspond à l'identité ainsi créée.(Polletta et al., 2011:115) Ceci est également vrai en ce qui concerne les acteurs politiques déjà institués (donc ayant déjà défini leur identité) : le récit ne permet non plus de se constituer en tant que groupe mais de mobiliser des ressources qui leur manquent, qu'elles soient matérielles ou politiques, et notamment dans le cas des Etats pour conserver ou acquérir de la légitimité.(Polletta et al., 2011:119)

En fait, le narratif est à la fois une forme de discours, un vecteur de transmission d'idées et un élément d'action collective qui est identifiable spécifiquement par les caractéristiques mentionnées précédemment (Polletta et al., 2011: 112) et qui s'inscrit dans un processus de représentation symbolique.

Massie et Roussel utilisent la notion de mythe pour capturer le processus à l'œuvre dans la construction, la mobilisation et la préservation de l'identité d'un Etat (Massie & Roussel, 2008: 70), or le mythe n'est rien d'autre qu'un narratif dont la spécificité est de porter en lui des références au sacré et dont le but est d'expliquer les origines d'un phénomène (Polletta et al., 2011: 112). Ceci est de nature à permettre d'envisager le mythe comme un narratif parmi d'autres et de se focaliser ainsi sur la notion de narratif.

Dans leur vision, le processus discursif par lequel l'Etat parvient à mobiliser l'identité nationale est divisé en trois étapes qui sont nécessaires pour donner un sens à son action dans une perspective identitaire : « (a) l'articulation discursive, surtout de la part des élites politiques, du rôle, du statut, des buts, des valeurs, des intérêts, des comportements acceptables et souhaités de l'État sur la scène internationale et de la nature de l'environnement externe à l'État, incluant le « système international » et les « Autres »; (b) une légitimation sociétale par la communauté politique interne et (c) une reconnaissance de ces objets par des acteurs externes à cette communauté.»(Massie & Roussel, 2008:70)

### *Le narratif créateur de légitimité de la politique extérieure d'un Etat*

Les trois étapes mentionnées plus haut méritent une analyse plus précise afin d'en extraire l'intérêt pour notre sujet :

Premièrement le narratif permet selon l'étape (a) d'expliquer et de justifier le comportement de l'Etat, à travers ses buts, ses valeurs et ses intérêts ainsi son rôle et son statut.

En d'autres mots, si l'on se réfère à la conceptualisation de l'identité que nous avons établis dans le chapitre 1, le narratif est le prisme à travers lequel l'identité – dans sa globalité, interne comme externe – est traduite dans l'action de l'Etat.

Ensuite, dans les étapes (b) et (c), le narratif permet une reconnaissance tant interne qu'externe de l'action de l'Etat. Mis en lien avec l'étape (a) il est possible de déduire que l'identité mobilisée dans le narratif est l'élément qui permet cette légitimation. Dit autrement, l'identité de l'Etat, par le statut et le rôle qu'elle implique, lui permet de légitimer son action sur la scène internationale. Nous ne disions pas autre chose lorsqu'il était question dans le chapitre 1 du rôle des Etats, et du fait que celui-ci corresponde en interne à la conception que s'en font les décideurs et en externe à la perception des autres acteurs du système international. La conception et la perception du rôle seraient donc la reconnaissance du rôle de l'Etat et partant, une forme indirecte de légitimation de son action.

De plus, selon Campbell et Ringmar cités dans Massie & Roussel, « l'État est en processus constant de (re)production et de sécurisation de son identité; [il] cherche une reconnaissance sociale de son statut à l'extérieur de ses frontières. L'État tente ainsi, d'un point de vue constructiviste, de légitimer son existence, son statut, son rôle à travers ses performances, ses actions. » (Campbell et Ringmar dans Massie & Roussel, 2008:68) Or ce processus de (re)production de l'identité de l'Etat s'appuie en partie sur les représentations et les valeurs à la base de la construction de son identité. Les narratifs en général, et les mythes en particulier, sont donc nés de la nécessité de faire perdurer les représentations et les valeurs afin de pérenniser les processus de production et reproduction de l'identité de l'Etat.(Massie & Roussel, 2008:69)

### *L'identité mobilisée dans le phénomène de construction de puissance :*

Il était fait mention en conclusion de la première section du présent chapitre que l'identité intervenait à chaque niveau de lecture de la puissance en tant que ressource, et la question se posait alors de savoir comment, dès lors, les Etats pouvaient la mobiliser et capitaliser dessus pour établir leur puissance.

Il ressort de l'analyse menée dans cette section que c'est à travers un narratif que ce processus peut être mené à bien. En effet, le narratif, en tant que vecteur d'idées, d'objectifs et de valeurs permet de légitimer l'action de l'Etat dans le but d'assurer la reproduction de son identité, ce qui selon les auteurs serait le but premier de l'Etat. Or la « capacité de faire [et] de produire »(Aron, 2004: 65) dans le chef d'un Etat est l'un des éléments principaux de la

définition classique de la puissance (*cf. supra*). On peut déduire de cela que le narratif, en légitimant son action, donne la capacité à l'Etat de faire « survivre » son identité, ce qui participe à la construction de sa puissance.

Si l'on remonte encore dans le processus, et que l'on part du principe que 1) L'identité mobilisée par le narratif est ce qui permet d'expliquer le comportement d'un Etat, notamment par son rôle, 2) ce rôle est lui-même légitimé par le narratif tant pour la ou les société(s) qui le constitue(nt) que pour les autres Etats et 3) ce qu'un Etat fait ou ne fait pas participe de son indépendance dans le milieu international, puisque la « latitude » dont il dispose constitue elle-même un second élément de définition de la puissance. (Courmont, Niquet, & Nivet, 2004:12) on retombe encore une fois sur l'identité en tant que génératrice de puissance, avec une probable corrélation positive entre la force du narratif mobilisateur d'identité et la puissance ainsi créée.

Par ailleurs, toutes les références qui ont été faites dans cette section à la notion de légitimité amène naturellement à s'interroger sur le lien qui peut être fait entre la légitimation de la puissance inscrite dans une relation de domination et celle de l'action extérieure de l'Etat :

- Concernant les relations de domination, le principe est que la légitimation vient de la reconnaissance par les acteurs de la scène internationale du rôle de leader endossé par un Etat avec le postulat de base selon lequel la position de leader impliquait la réputation d'une puissance supérieure, qu'elle soit avérée ou non. (*cf. supra*)
- Dans le cas de la légitimation de l'action extérieure d'un Etat les choses paraissent moins simples. Même si en effet – comme dans les relations de domination – le principe de reconnaissance reste valable pour donner une légitimité à son action et que l'identité de l'Etat est impliquée sous la forme du rôle qu'il joue au niveau international, cette reconnaissance se base non pas sur une perception de la puissance que l'Etat détient mais sur une perception de son rôle en tant que tel. Or cette perception est elle-même construite sur base d'un narratif qui n'est rien d'autre qu'une histoire racontant ce qu'est ou n'est pas la nation.

Il s'avère en fait que dans les deux cas la légitimation implique la reconnaissance du rôle de l'Etat, mais avec un objet de référence différent, à savoir la puissance pour le phénomène de domination légitime, et l'identité telle que construite par narratif dans celui de légitimation de l'action. La relation entre narratif sera abordée plus en détails dans la partie pratique mais

toujours est-il que la question qui se pose à présent est de savoir si pour le rôle comme dans le cas de la puissance « possession vaut titre ». Dit autrement, la réputation du rôle d'un Etat crée-t-elle par elle-même ce rôle, de façon presque axiomatique et à partir du moment où il est reconnu, qu'il soit réel ou non ? Il est probable que oui, notamment à cause du fait qu'il paraît logique que, étant rationnels, les Etats établissent leurs ambitions en fonction des moyens dont ils disposent pour les réaliser.

Enfin, un fait intéressant ressort de tout ceci : en commençant ce travail l'idée de base était contenue dans l'hypothèse selon laquelle la puissance participait à la construction de l'identité, et il s'est avéré qu'au contraire l'identité se positionnait en fait comme une ressource utilisée dans la construction de puissance. Or il apparaît ici que la puissance peut être envisagée comme un outil de préservation mais aussi et surtout de reproduction de l'identité. En d'autres termes identité et puissance sont tous les deux la cause et la conséquence simultanément d'eux même, dans ce qui semble être un processus cyclique de réponse à un besoin fondamental : La puissance est nécessaire à la préservation de l'identité, mais l'identité est nécessaire pour construire la puissance, qui à son tour servira à reproduire l'identité.

## **PARTIE II : CAS D'APPLICATION**

### **Chapitre 5 : L'exceptionnalisme américain, un mythe fondateur utilisé comme outil de consensus et de légitimation de la puissance des Etats-Unis**

#### **L'exceptionnalisme américain...**

Entrée dans l'usage commun dans les années 1920 (Pease, 2009:12), la notion d'exceptionnalisme américain a été conceptualisée dans le cadre du débat sur l'absence du socialisme aux Etats-Unis. (Fukuyama, 2005:37) La réponse apportée par les intellectuels de l'époque était alors fondée sur le fait que les Etats-Unis n'ont jamais connu les notions de féodalité et de lutte des classes telles qu'elles ont existées en Europe. (Pease, 2009:11) Au contraire, le pays a été construit par des colons qui fuyaient justement les structures sociales inégalitaires de leurs pays d'origine, motivés par une plus grande mobilité sociale et attirés par le modèle libéral qui constitue au fond l'ADN de la nation américaine. (Fukuyama, 2005:38) Cette exception *a priori* structurelle a, par la suite, été instrumentalisée par les décideurs politiques comme fondation du modèle américain en réponse notamment au modèle communiste et élevée au rang de mythe fondateur de la nation américaine. Les croyances ainsi véhiculées et leur intégration à l'identité américaine permettent ainsi aux décideurs de mobiliser l'opinion publique, créant ainsi un consensus solide puisque basé sur le sentiment d'identité nationale. (Fukuyama, 2005:38) De ce processus résulte selon nous la légitimation de l'action des décideurs politiques et, partant, du déploiement de la puissance de la nation.

#### **Un mythe fondateur...**

Malgré le fait que le concept soit récent, l'exceptionnalisme américain est donc lié à la création même la nation américaine, et renvoie aux pères fondateurs en ce qu'ils ont inscrit dans ses gènes les principes exprimant ce caractère unique car en opposition avec le modèle étatique intrusif et la structure sociale déterminante qui étaient répandus à l'époque. (Fukuyama, 2005:38) En effet, selon Lipset, cité par Francis Fukuyama, « cinq éléments [forment] le « credo américain » : l'égalité, entendue en termes d'égalité des chances, et non de résultat, la liberté en tant qu'anti-étatisme, l'individualisme, le populisme, enfin le laissez-faire dans le champ économique. Ces éléments de culture politique sont issus de la fondation de la République

comme révolution contre l'autorité monarchique [...] et de son identité essentiellement politique, par opposition à une identité ethnique, raciale ou religieuse, incarnation de certains idéaux d'un gouvernement constitutionnel garantissant les principes de liberté et d'égalité. » (Lipset dans Fukuyama, 2005:38) Ainsi, dans le « *credo* », l'identité nationale américaine est fondée sur des considérations politiques bien plus que culturelles, puisqu'elle suppose un accord de principe sur des valeurs et des idées qui ne sont pas naturellement intériorisées, contrairement par exemple à une identité nationale basée sur l'ethnie.

Dans ce narratif de distanciation des Etats-Unis par rapport aux autres Etats, on observe cependant des failles, notamment pour ce qui concerne leur position vis-à-vis de la colonisation et les américains ont de tous temps condamné l'impérialisme européen. Cependant, comme le fait remarquer Donald Pease, des incohérences apparaissent rapidement lorsque l'on se penche sur les pratiques sociales des deux derniers siècles aux Etats-Unis. Le massacre des indiens, l'esclavage, la ségrégation, et la hiérarchisation sociale basée sur l'ethnie en général ne rien d'autre que les résidus des idées et des discours issus du colonialisme à l'européenne. (Pease, 2009:12) Il ne s'agit là que d'un exemple, mais il n'en est pas moins vrai que le caractère exceptionnel de la nation américaine est basé sur un mythe, créé pour donner au narratif de l'Amérique Unique une profondeur identitaire. (Pease, 2009:12)

Gérard Bouchard définit le mythe comme « une représentation collective hybride, bénéfique ou nuisible, baignant dans le sacré, commandée par l'émotion plus que par la raison, et porteuse de sens, de valeurs et d'idéaux façonnés dans un environnement social et historique donné. Comme tel, le mythe social doit être considéré comme un attribut de toute société, un mécanisme sociologique universel (il n'y a pas de société sans mythe, seulement des sociétés qui se donnent l'illusion de ne pas en avoir). » (Bouchard, 2013:68) Deux éléments retiennent notre attention dans cette définition pour le lien qui peut être fait avec la notion d'identité telle que nous l'avons évoquée précédemment :

Premièrement, Bouchard nous dit que le mythe est « une représentation collective porteuse de sens, de valeurs et d'idéaux façonnés dans un environnement social et historique donné ». Il est intéressant d'observer que, d'une part le sens, les valeurs et les idéaux sont autant d'éléments qui participent à la construction de l'identité nationale d'un Etat, et que d'autre part, un mécanisme de construction sociale lié au contexte intervient comme dans le cas de la construction du rôle d'un Etat à l'international.

Deuxièmement, si « le mythe doit être considéré comme un attribut de toute société », il peut dès lors être utilisé comme un moyen d'identifier d'une société – « les Etats-Unis sont l'Exception », « la France est la patrie des droits de l'Homme », etc. – et par extrapolation on obtient un mythe qui se confond avec l'identité.

En combinant ces deux observations, on retombe dans la définition du rôle en tant qu'aspect externe de l'identité d'un Etat : un certain nombre de caractéristiques propres à la société qui le constitue (valeurs, idées, etc.) et une identification par les observateurs qui entérinent cette identité. Dans cette mesure, le mythe social s'apparente donc à un rôle qui serait transposé au volet interne de l'identité de l'Etat et qui, de façon plus générale, contribue à la construction de l'identité au sens large.

### **Utilisé comme outil de consensus...**

Le rôle ainsi donné par le mythe de l'exceptionnalisme n'est cependant pas un phénomène naturel. Comme l'explique Donald Pease, il est une construction discursive s'appuyant sur le fantasme de l'Amérique immunisée contre le communisme. Immunité qui s'expliquerait par une absence, aux Etats-Unis, de lutte des classes et de lutte contre le modèle libéral capitaliste (Pease, 2009:11) Tout un discours a ensuite été mis en place par les décideurs politiques, appuyés par des académiques et par la presse, pour mener à la création du mythe.

Une seconde étape a été nécessaire pour pouvoir rendre le mythe « utile » politiquement, pour en faire un véritable outil, puisqu'il a ensuite fallu extraire du mythe un certain nombre de principes opérationnels parmi lesquels les décideurs n'auraient alors plus qu'à choisir pour établir les doctrines qui seraient les plus adéquates en fonction des époques, tout en préservant l'exception comme élément central du discours. (Pease, 2009:12)

Ce point est important car cela signifie que les Etats-Unis peuvent renouveler leur doctrine - et ainsi leur rôle - à volonté, en fonction du contexte et de leurs objectifs. A cet égard, le meilleur exemple est probablement celui du passage du *credo* de « city upon the hill » à celui d'une croisade pour l'instauration de la démocratie et de l'économie libérale dans le monde. (Kandel, 2014: en ligne) Dans le premier cas, les Etats-Unis étant situés au-dessus de la mêlée pouvaient se contenter de rayonner, comme un exemple de réussite politique et économique à atteindre pour le reste de la communauté internationale, tout en conservant une posture passive. Dans le second cas la dynamique s'inverse et la posture change : on entre alors dans une optique où les Etats-Unis - bien que toujours investis du rôle messianique de « l'exemple à suivre » – doivent désormais montrer la voie de façon proactive en diffusant ses

valeurs et son modèle à l'international. Le changement s'opère au lendemain de la seconde guerre mondiale et voit l'ouverture de ce que l'on nomme le siècle américain, dans lequel les Etats-Unis se placent comme les architectes du Nouvel ordre mondial.(Kandel, 2014: en ligne)

Ce rôle est cependant une gageure notamment du fait des moyens que l'on imagine nécessaires pour pouvoir le remplir et le tenir, et dans cette mesure l'appui de l'opinion publique est une condition *sine qua non*. Mais c'est précisément là, la plus grande force du mythe de l'exception américaine, puisqu'il a permis que soit acquis aux décideurs le soutien de la population tout en créant un consensus sur le bien-fondé du rôle international des Etats-Unis. Pease parle de l'exceptionnalisme comme la somme entre une doctrine politique et un « fantasme régulateur » dont le résultat est d'inciter les citoyens à définir, supporter et défendre une identité nationale qui se confondrait avec le rôle des Etats-Unis sur la scène internationale.(Pease, 2009:11) A partir de là un consensus peut être atteint sur l'interventionnisme américain ainsi que sur son rôle international, et il perdure globalement depuis 1945, même s'il est bien entendu nécessaire de l'entretenir en permanence.(Kandel, 2014: en ligne)

On peut articuler le consensus créé par l'exceptionnalisme américain au sein de la population en trois étapes :

– Premièrement, les américains voient dans leurs institutions l'incarnation physique de l'ensemble des valeurs et des aspirations qui ont rendu l'Amérique exceptionnelle et ils considèrent qu'elles sont destinées à être universellement partagées : et cette croyance en l'universalité de leurs valeurs est constitutive de la politique étrangère des Etats-Unis depuis sa fondation.(Fukuyama, 2005:39)

– Ensuite, le consensus se fait autour d'une croyance partagée selon laquelle l'action des Etats-Unis – à la différence des autres nations – est désintéressée et ne vise que la promotion de la liberté dans le monde. Dans le discours habituel, l'entrée en guerre des Etats-Unis en 1917 et en 1941, mais aussi la confrontation avec l'Union Soviétique durant la guerre froide poursuivait uniquement le but de libérer le monde des tyrans allemands puis soviétiques.(Fukuyama, 2005:41)

– Enfin, et c'est en lien avec le point précédent, il existe un sentiment généralisé dans la croyance américaine d'inaptitude des autres acteurs du système international à assurer cette mission de promotion de la liberté et plus globalement à gérer les crises internationales. Un tel sentiment contribue à renforcer le rôle unique du

pays dans la psyché américaine. Cela a notamment mené une grande partie de la population à soutenir la stratégie préemptive de G. W. Bush dans sa guerre contre le terrorisme.(Fukuyama, 2005:42)

Ces trois éléments participent de l'aspect messianique qui intervient dans la conception du rôle international des Etats-Unis dans leur propre opinion publique. Or la tendance qu'ont les décideurs politiques américains à entretenir cette conception crée un cycle dans lequel la notion de messianisme – elle-même née de l'exceptionnalisme – est à la fois cause et conséquence du rôle, et donc de l'identité américaine.(Fukuyama, 2005:42)

### **Et de légitimation...**

Sa nature messianique étant intégrée à l'identité américaine, elle est dès lors admise comme source de légitimation de l'action des Etats-Unis. En effet les Etats-Unis considèrent que leur statut d'exception leur octroie la légitimité pour prendre des mesures exceptionnelles. En d'autres termes, leur rôle implique – ou permet – que les règles applicables en général soient contournées lorsqu'il s'agit de leur politique étrangère. D'une certaine façon, parce qu'ils font figure d'exception, leur rôle leur confère un monopole de violence légitime sur la scène internationale.(Pease, 2009:12) A titre d'exemple, c'est cette vision qui est à la base de la politique étrangère de l'administration de Georges W. Bush en Afghanistan et en Irak notamment : la guerre contre le terrorisme et la non-prolifération des armes de destruction massive étant des causes justes, tous les moyens nécessaires peuvent être utilisés. Et si les opinions ne sont pas favorables *a priori* à une action unilatérale, il ne fait aucun doute qu'elle sera saluée une fois les menaces déjouées légitimant *a posteriori* l'action des Etats-Unis.(Fukuyama, 2005:41)

### ***La notion de domination légitime***

A ce stade, il est important de rappeler que pour faire sens dans le champ de la science politique, la légitimité doit s'inscrire dans une relation de domination.(Simard Augustin, 2005:166) C'est de cette façon que Max Weber a conceptualisé la notion, qu'il nomme « domination légitime » et qu'il divise en trois idéal-types, ou types purs :(Simard Augustin, 2005:167)

– La domination légale où « la légitimité [...] [est] dirigée vers une règle [...] [et où] l'asymétrie inhérente à tout rapport de domination s'établit [...] sur la base

de la « compétence », et l'activité de la direction administrative est structurée en fonction de cette notion. »(Simard Augustin, 2005:165)

– La domination traditionnelle dans laquelle s'installe « un rapport dialectique entre le respect d'un ordre traditionnel stéréotypé et l'arbitraire personnel du ou des dirigeants [...] sous le signe d'un façonnement réciproque [...] »(Simard Augustin, 2005:166)

– La domination charismatique qui implique que « la loyauté personnelle qui est exigée par la tradition, [s'ajoute] à l'idée d'une mission (Aufgabe) au regard de laquelle le leader charismatique doit prouver et éprouver ses qualifications extraordinaires. Ce principe de mission n'exclut pas comme tel l'existence d'une importante direction administrative [mais] exige une forme de « reconnaissance [...] née de l'abandon à la révélation, à la vénération du héros, à la confiance en la personne du chef. »(Simard Augustin, 2005:167)

Si la typologie des formes de domination légitime de Weber est aujourd'hui remise en question – parce que jugée obsolète(Dogan, 2010:21 ; Simard Augustin, 2005:167) – elle n'en reste pas moins un outil utile de conceptualisation.

Pour notre sujet, l'idéal-type de la domination charismatique est particulièrement intéressant puisqu'il articule entre eux les notions de relation de domination, de mission et de légitimité. Reste cependant un problème conceptuel dans la définition de la domination charismatique qui doit être évacué pour permettre de l'utiliser au niveau des relations internationales. La définition implique en effet la présence d'un individu investi d'une mission. Cependant, comme nous l'avons évoqué en début de travail, l'Etat peut être envisagé comme une personne à part entière, un acteur doté d'une personnalité, et évoluant dans une société constituée d'acteurs semblables (*cf. supra*). Cette conception de l'Etat rend ainsi envisageable la transposition de la notion de domination charismatique aux relations internationales.

### ***Mise en perspective : la domination charismatique et l'exceptionnalisme américain, une conception idéalisée du rôle des Etats unis sur la scène internationale***

Examinons maintenant les liens qui peuvent être faits entre la définition selon Weber de la domination charismatique et le mythe de l'exceptionnalisme américain, sous la forme d'une interprétation doctrinaire du rôle international américain.

Le premier élément de définition de Weber est la loyauté au leader. C'est probablement le moins important puisqu'il est à la base l'un des éléments clés de la définition de la domination traditionnelle. On le retrouve ici car un lien étroit lie les deux idéal-types et la domination charismatique, qui est selon Augustin Simard, la transition entre les dominations traditionnelles et légale-rationnelles. (Simard Augustin, 2005:167) Quoi qu'il en soit, appliquer la notion de loyauté au leader dans ce cas fait immédiatement penser à la question de la position du pays sur la scène internationale telle que nous l'avons évoquée précédemment. A la fin de la période isolationniste, dont le glas a été définitivement sonné avec l'arrivée au pouvoir de Truman, (Kandel, 2014: en ligne) l'Amérique s'est lancée dans sa croisade contre les dictatures et le communisme. Dans cette croisade, elle était bien entendu le fer de lance de la grande offensive pour la liberté, un exemple à suivre et derrière lequel se rallier. C'est à ce moment que les Etats-Unis se sont érigés en tant que figure de proue du monde libre.

Vient ensuite la question de la mission que le leader doit accomplir. Il ne s'agit pas de n'importe quelle mission puisque celle-ci doit « prouver et éprouver ses qualifications extraordinaire ». En l'occurrence, la mission des Etats-Unis est évidente, il s'agit de promouvoir la démocratie, la paix et les valeurs libérales qui sont le fondement de l'état américain et qui en ont fait l'exception que l'on connaît. Cette idée est reprise dans la notion de « Manifest destiny », expression employée pour la première fois au milieu XIX<sup>ème</sup> siècle par John Louis O'Sullivan dans le contexte de l'invasion du Texas (Guétin, 2004:106) et qui fera l'objet de plus amples développements dans la suite de ce travail.

Le troisième point concerne une éventuelle « direction administrative ». Dans la théorie initiale de Weber, cela correspond aux structures de décision de l'Etat qui existent avant l'arrivée du leader charismatique. L'idée est que malgré un appareil politique important, la personnalité d'un leader peut en tant que telle être à même de donner une impulsion particulière à une communauté dans le cadre de sa mission, mais pour qu'elle puisse être menée à bien, les structures existantes doivent soutenir le leader. (Simard Augustin, 2005:167) Ceci fait l'objet du point suivant mais nous pouvons déjà faire le parallèle entre de telles structures étatiques et les différentes institutions internationales. Dans la construction du mythe en effet, il ne fait aucun doute que les Etats-Unis rassemblent autour de leur action l'assentiment et la reconnaissance.

Enfin, la « reconnaissance née de l'abandon à la révélation » implique que les acteurs qui gravitent autour du leader aient intégré sa nature quasi mystique. C'est ce que laisse penser

l'emploi des termes « révélation » et « vénération » dans la définition, termes dont la connotation religieuse est très forte. Ici un parallèle évident peut être fait avec l'image de figure messianique véhiculée dans le mythe de l'exceptionnalisme, mais aussi avec « l'exception originelle » en tant que telle que constitue l'absence de luttes sociales.

Le tableau suivant reprend les différents points d'analyse développés ci-dessus :

<b>Caractéristiques de la domination charismatique selon Weber</b>	<b>Conception des Etats-Unis à travers le prisme de l'exceptionnalisme américain</b>
Loyauté à un leader	Figure de proue du monde libre
Investi d'une mission	Diffusion des valeurs libérale et de la paix
Entouré d'une éventuelle direction administrative	Institutions internationales
Qui doit reconnaître et croire en la révélation	Figure messianique, l'Exception,

**Tableau 1 : La notion de domination charismatique appliquée au mythe de l'exceptionnalisme américain.**

Afin d'illustrer notre propos, une citation de John Louis O'Sullivan qui souligne la conception américaine de son propre rôle et de la teneur mystique qu'elle revêt : « L'Amérique a été choisie pour cette mission sacrée envers les nations du monde, privées de la lumière vivifiante de la vérité, et son noble exemple frappera d'un coup mortel la tyrannie des rois, des hiérarchies et des oligarchies, portant les heureuses nouvelles de la paix et du bon vouloir là où des millions de gens endurent aujourd'hui une existence à peine plus enviable que celle des bêtes. Qui donc pourrait douter que notre pays est destiné à devenir la grande nation de l'avenir ? » (O'Sullivan dans Guétin, 2004:106)

Mais qu'en est-il en réalité ? Quels sont les impacts de cette conception fondée sur un mythe au niveau du rôle effectif des Etats-Unis sur la scène internationale ?

### *De la conception mythique au rôle effectif des Etats-Unis : l'expression de la destinée manifeste en politique étrangère*

Nous évoquons plus haut la notion de destinée manifeste en tant qu'expression de la mission attribuée aux Etats-Unis par son propre mythe fondateur. Un petit point s'impose donc

pour en comprendre la réelle teneur et comprendre son impact sur la politique étrangère américaine.

L'expression en elle-même date de 1845, et est issue d'un article promouvant alors l'annexion du Texas par les Etats-Unis.(Guétin, 2004:106) Elle fait référence au sentiment que la nation porte un dessein providentiel qui transcende toutes autres revendications(Guétin, 2004:107) On peut cependant faire remonter l'existence d'un tel sentiment bien plus loin, dès l'arrivée des colons dans le Nouveau Monde.(Struye de Swielande, 2003:30) Avec le temps, l'expression est quelque peu tombée en désuétude, et a été remplacée par la notion de messianisme, mais il n'en reste pas moins que le sentiment d'exceptionnalité, et la mission dont se sentent investis les Etats-Unis, continuent d'exister malgré ce changement lexical.(Guétin, 2004:113)Comme le dit Nicole Guétin, la « vocation messianique a toujours été sous-jacente dans la politique étrangère des Etats-Unis »(Guétin, 2004:114)

Politique étrangère qui depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle est un mélange de réalisme et d'idéalisme.(Struye de Swielande, 2003:32) D'abord dans une posture plus isolationniste, les Etats-Unis se tournent vers le monde au lendemain de la seconde guerre mondiale (*cf.supra*) sous l'impulsion du président Truman, et sont « persuadés de pouvoir enfin réaliser leur projet en des termes moraux, voire messianiques. Investis de responsabilités nouvelles, [leur projet] se fonde sur quatre principes, à savoir la promotion de la liberté économique, qui se fonde sur la suppression des sphères d'influence, le démantèlement des zones préférentielles, et, enfin répandre les valeurs démocratiques. » (Struye de Swielande, 2003:32) Les références à la destinée manifeste seront par la suite plus ou moins importantes – sans pour autant disparaître, d'où l'expression d'un « réalisme habillé d'idéalisme » (Kandel, 2014: en ligne)– et elle connaît notamment un recul important au moment de la guerre froide durant laquelle l'approche majoritaire aux Etats-Unis est réaliste, et est en recrudescence depuis la fin du conflit.(Struye de Swielande, 2003:30)

Aujourd'hui, le modèle de politique étrangère américaine repose sur la vision selon laquelle les Etats-Unis sont l'architecte d'un Nouvel ordre mondial construit sur base du modèle libéral et démocratique.(Kandel, 2014: en ligne) La poussée internationaliste lancée par Truman et ravivée par la fin de la guerre froide trouve notamment son expression dans la participation du pays à nombre de projets et structures de coopération et de collaboration internationaux, tant de nature économique que militaire, et dont il est *de facto* le centre. On peut citer par exemple le plan Marshall, l'ONU, le FMI et l'OTAN.(Kandel, 2014: en ligne)

Les Etats-Unis occupent donc d'un rôle charnière sur la scène internationale, et on peut objectivement avancer qu'ils sont un acteur incontournable qui, par conséquent, dispose de la possibilité de faire respecter ses intérêts quelle que soit la situation. Logiquement, la politique étrangère américaine inclut lesdits intérêts et les fait résonner du messianisme dont elle se revendique. (Kandel, 2014: en ligne) Nous disions dans le chapitre sur l'identité que le rôle définissait en partie le comportement des Etats sur la scène internationale, et *a fortiori* sa politique étrangère, or si l'on reprend la théorie d'Holsti sur le rôle et les conceptions qui interviennent dans sa construction (*cf. supra*), on arrive au résultat suivant :

- Le *rôle prescription* qui correspond pour rappel à la vision de l'Autre sur le rôle d'un acteur peut se résumer au caractère incontournable des Etats-Unis, de puissance dominante.
- Additionné au *rôle conception* qui, lui, correspond à la figure messianique des Etats-Unis telle qu'ils la conçoivent eux-mêmes, et à la notion d'exceptionnalisme en général, et dans une approche plus récente, celle d'architecte du Nouvel ordre mondial.
- Donnent le *rôle performance* associé au rôle en tant qu'identité externe, à savoir le rôle de pivot dans les processus de coopération internationale et dans le système international dans son ensemble, ainsi que de « garant de la paix et de la sécurité internationales »

Ce qui apparaît ici est que le poids du *rôle conception* dans la construction du *rôle performance* est particulièrement important. Il semble en effet que les deux rôles se confondent pour exister de façon combinée en tant qu'identité externe. Il y a donc manifestement un caractère exceptionnel au rôle des Etats-Unis, qui repose *a priori* plutôt sur le fait que l'Etat américain soit parvenu à déterminer son rôle quasiment uniquement en fonction du seul facteur interne de son identité. Sa relation au monde et à sa population étant ainsi toutes les deux construite sur le mythe de l'exceptionnalisme et sur sa destinée manifeste.

## **De la puissance des Etats-Unis**

En lisant, et *a fortiori* en les écrivant, il est impossible de ne pas se faire la réflexion que toutes les considérations qui viennent d'être développées sur la légitimité, le rôle messianique et la destinée manifeste illustrent, dans le chef des Etats-Unis une vision très égocentrique d'eux-mêmes et du système international en général.

D'une part, en ce qui concerne le rôle que l'exceptionnalisme lui confère, on est en droit de douter fortement du fait que cette vision soit partagée unanimement par le reste du monde. Il n'est à ce titre même pas nécessaire de remonter jusqu'au mythe fondateur de l'exception américaine pour trouver des contestations au rôle des Etats-Unis, l'actualité se suffisant à elle-même pour en exprimer la teneur et le nombre. (De Meeûs, 2015: en ligne) Et d'autre part, en ce qui concerne la destinée manifeste et la diffusion des valeurs démocratiques, l'approbation se fait de plus en plus rare également au sein de l'opinion publique internationale, dans la foulée des auteurs qui depuis un certain temps déjà critiquent la politique américaine d'implantation de la démocratie dans le monde. (Guilhot, 2001, p. 28) -29- Le Chaffotec,

globalement c'est la légitimité des Etats-Unis dans son rôle et dans son action qui est mise à mal.

Et de fait, la situation des Etats-Unis et sa politique sont de plus en plus remises en question depuis le 11 septembre 2001. Certains auteurs font état d'un déclin relatif de l'Amérique causé notamment par la montée d'autres acteurs, notamment non-étatiques, ainsi que du besoin de regagner la légitimité qu'elle avait à la fin de la seconde Guerre mondiale. (Fareed dans « Comptes rendus », 2009: 207-209) D'autres voient dans l'affaiblissement de la position américaine le résultat des politiques guerrières post-11 septembre et son incapacité à renouveler son approche des crises internationales, ainsi que la nécessité non-accomplie de rebâtir un ordre international pour démontrer la supériorité de la démocratie (Shapiro dans « Comptes rendus », 2009: 218-219) et qui prendrait mieux en compte les réalités complexes du monde. (Kaplan dans « Comptes rendus », 2009: 219-220)

Ceci étant dit, les Etats Unis restent une puissance hors norme et il reste intéressant d'étudier les raisons de son succès et il paraît indéniable qu'ils continuent – malgré son « déclin » et la montée d'autres acteurs - d'être au sommet de la hiérarchie des Etats dans les relations internationales, tant en termes de capacité économique et militaire que du point de vue du rayonnement culturel. De plus, le phénomène de construction de la puissance qui est à l'étude dans ce travail est lié à une dynamique lancée au siècle dernier, l'impact des évolutions récentes du statut américain sont donc moindres.

Or si l'on reprend ce qui a été dit dans ce chapitre, on comprend que malgré les divergences d'opinion à leur endroit, les Etats-Unis se sont hissés à la position de leader dans le système internationale en partie à cause – ou grâce – à leur conception d'eux-mêmes et au

fait qu'ils soient parvenus, dans les faits, à faire accepter cette conception aux autres. (Pease, 2009, p. 11)

La conception américaine de leur rôle international a par ailleurs été forgée grâce au mythe de l'exceptionnalisme, lequel a créé et entretenu une image des Etats-Unis de nature à mobiliser leur identité nationale. Le mythe en tant que récit (Polletta et al., 2011, p. 112) s'est donc installé comme outil de création d'un consensus et de légitimité – tant au sein de l'opinion américaine qu'à l'international – par l'effet mobilisateur qu'il a eu sur l'identité américaine. (*cf. supra*)

En ce qui concerne le consensus, Maya Kandel fait un lien entre la mise en place du modèle américain de politique étrangère depuis les années Truman et celui-ci. En effet, selon elle, le modèle contient un certain nombre de paramètres de nature à créer le consensus nécessaire à mobiliser l'identité nationale (Kandel, 2014: en ligne) :

- D'une part, un appareil permanent de sécurité a été mis en place par les Etats-Unis rassemblant un certain nombre d'institutions et de cabinets ainsi que le complexe militaro-industriel qui avait vu le jour à l'occasion de la seconde Guerre mondiale, et ce afin de créer une structure cohérente et efficace. (Kandel, 2014)
- D'autre part, une « Grande Stratégie » a été conçue afin d'assurer une action extérieure coordonnée et faisant entrer plusieurs aspects dans le champ de la politique étrangère. La Grande Stratégie américaine ainsi créée articule des approches diplomatiques et économiques et fait usage de méthodes de propagande en continue pour assurer sa position. (Kandel, 2014: en ligne)

En ce qui concerne la légitimité à présent, il s'avère, toujours d'après Kandel, que les Etats-Unis l'ont construite en tablant principalement sur le consensus obtenu grâce au modèle mis en place. C'est d'ailleurs selon elle ce qui fait la spécificité du modèle : le lien très étroit entre l'identité américaine et son rôle, repose sur la mobilisation de son opinion publique, qui servira ensuite à soutenir l'action américaine dans le monde. (Kandel, 2014: en ligne). Ici encore, « le serpent se mord la queue » puisque le consensus qui est l'objectif recherché par le modèle sert d'assise à ce même modèle. Ceci rejoint ce qui a été dit précédemment sur le poids de la conception interne du rôle des Etats-Unis à l'international : *l'Etat américain est parvenu à déterminer son rôle quasiment uniquement en fonction du seul facteur interne de son identité.*

Le modèle ainsi créé, basé sur un consensus et sur un rôle légitimé, confère – ou a conféré – aux Etats-Unis la capacité d'entretenir une politique étrangère efficace et en accord

avec leurs intérêts – quand bien même seraient-ils aussi altruistes que dans le mythe, il s’agit bien d’intérêts – et ce dans un rôle assumé et reconnu qui leur offrait la latitude nécessaire pour accomplir leur action selon leur propre vision. Or la capacité et la latitude sont deux des éléments de définitions de la puissance qui avaient été mis en lien avec le récit en tant que processus de mobilisation de l’identité dans le chapitre 3. Pour rappel, la capacité d’un Etat à faire ou à construire quelque chose, et la latitude dont il dispose pour cela en déterminent la puissance. (Aron, 2004: 58; Courmont, Niquet, & Nivet, 2004: 12)

Mais un autre élément est à relever, en lien également avec ce qui a été dit au chapitre 3, il s’agit de la position de domination qu’on peut attribuer aux Etats-Unis sur la scène internationale. Dans la section du présent chapitre concernant la notion de domination légitime, il a été établi que les américains, dans la conception messianique de leur rôle, pouvaient être envisagés comme le leader charismatique du système international. Bien qu’il s’agisse d’une vision contestable et contestée (*cf. supra*) il n’en reste pas moins que selon ce qui a été dit plus haut, *le rôle conception* des Etats-Unis se confond avec son *rôle performance*. Cela implique que - dans une certaine mesure au moins - les Etats-Unis disposent d’un leadership (à ce stade qu’il soit de nature charismatique ou pas importe peu). La théorie de la puissance en tant que relation trouve dès lors à s’appliquer puisqu’en endossant le rôle de leader, les Etats-Unis intègrent l’idée qu’ils sont la puissance dominante à leur rôle. Ceci contribuant d’autant plus à intégrer dans leur identité la notion de primauté qui leur avait déjà valu – ou permis – d’occuper la position de leader. De plus, la question qui était posée en fin de chapitre 3 sur la possibilité que, à l’instar de ce qui se passe avec la puissance (Holsti dans Struye de Swielande & Vandamme, 2015: 20), *la réputation du rôle d’un Etat crée par elle-même ce rôle, de façon presque axiomatique et à partir du moment où il est reconnu, qu’il soit réel ou non*, semble en effet trouver une réponse positive. Le fait que le rôle de leader soit presque exclusivement une émanation du *rôle conception* américain permet d’avancer que ledit rôle est une construction en grande partie artificielle, ou en tous cas, forcée - en termes de légitimité notamment - mais que cela a été rendu possible par le fait que les Etats-Unis avaient alors les moyens de ses ambitions dans ce domaine. (*cf. supra*)

On peut ainsi dire qu’à travers le mythe de l’exceptionnalisme et sa concrétisation dans leur politique étrangère, les Etats-Unis sont parvenus à rendre opérationnelle leur identité, tant dans son volet interne qu’externe, contribuant ainsi à construire leur puissance et à tout le moins à la nourrir. Il est par ailleurs indéniable que tout ceci n’ait été possible que parce que les Etats-Unis disposaient déjà d’un capital « puissance » important, et il n’est pas question de dire que

l'identité est le seul facteur de construction de puissance, mais il apparait clairement qu'elle y joue un rôle légitimant et qu'elle est à la fois un appui à la construction de la puissance de l'Etat américain autant qu'un moyen de consolidation.

## CONCLUSION

Au vu de la dernière partie de ce travail, l'hypothèse que nous proposons en introduction et selon laquelle *Un narratif fort pourrait permettre à un Etat de mobiliser son identité et de l'opérationnaliser en tant que ressource de sa puissance* s'avère être vérifiée dans le cas du mythe de l'exceptionnalisme américain. En effet l'étude de cas a permis de mettre en évidence le fait que par l'utilisation d'un discours rassembleur et mobilisateur, les dirigeants pouvaient influencer sur les perceptions que l'on se fait de l'identité d'un Etat. Le modèle que nous présentions au chapitre 4 proposait l'idée que par le discours, l'opinion publique est amenée à revoir sa perception du rôle de l'Etat auquel elle appartient. Or le rôle de l'Etat est l'un des aspects de son identité, à savoir l'aspect externe. Cet aspect reposant en partie sur l'aspect interne de l'identité de l'Etat – son identité nationale - mobiliser l'identité nationale, influencer les perceptions du peuple sur sa propre identité, permet en théorie de modifier l'identité externe suffisamment fort pour que même la perception du rôle de l'Etat par les autres acteurs du système international change et soit intégré. C'est à ce moment que l'identité contribue à la puissance, par le truchement d'un second phénomène. L'identité d'un Etat induit sur la scène internationale des postures et des conceptions à son endroit. Or en matière de puissance, la simple croyance dans la puissance d'un Etat lui confère cette puissance nous dit Organski (Organski dans Struye de Swielande & Vandamme, 2015:17), or en modifiant les perceptions que l'on a de lui, l'identité d'un Etat permet de changer la configuration de ce qu'on lui prête comme capacités pour réaliser ses objectifs. La modification de posture engendrée par une modification dans la perception de sa propre identité par un Etat serait donc de nature à renforcer proportionnellement sa puissance.

Au niveau des Etats-Unis, à ces mécanismes de mobilisation internes influençant la posture et les conceptions au niveau externe, s'ajoute la notion de domination légitime. Non pas que la notion n'ait pas été envisagée dans la partie théorique mais elle nécessitait justement un cas d'application pour pouvoir être pleinement comprise. Par la mobilisation de l'identité, le narratif légitime les actions et plus fondamentalement le rôle de l'Etat (on fait ici référence au lien entre comportement et rôle chez Holsti (Holsti, 1970:238), mais comme ce rôle est renforcé, selon ce qui a été dit dans le paragraphe précédent, la puissance est également renforcée ; or le tout étant baigné de légitimité, l'action et le rôle seront une fois de plus renforcés, de même que la puissance. Créant ainsi un cycle dans lequel puissance et identité sont constitutifs l'un de l'autre, conformément à l'une des hypothèses de départ.

Cependant, notre cas d'étude a immédiatement mis en évidence un certain nombre de faiblesses dans le modèle présenté.

La première est que le cas précis de l'exception américaine peut être considéré comme désuet. Bien entendu le statut des Etats-Unis reste unique en son genre, et les auteurs semblent s'accorder sur le fait qu'un changement radical ne soit pas à envisager à court terme, mais il n'en est pas moins vrai que le pays n'est plus l'hyperpuissance qu'il fut après la fin de la guerre froide et l'unique raison qui a mené à prendre ce cas d'étude est qu'il semblait plus logique pour une première fois de tester le modèle sur un archétype. C'est d'autant plus vrai dans le cadre de la construction d'un modèle qui pourrait permettre, à terme d'élaborer une grille d'analyse du phénomène de mobilisation de l'identité dans la construction de puissance des Etats et qui serait suffisamment fin pour envisager toute la complexité et les nuances que les notions d'identité et de puissance portent intrinsèquement en elles. Cette complexité est probablement la première chose susceptible de frapper le lecteur ; rien que pour les définir, ces deux notions demandent un bagage extrêmement vaste. Or si elles se sont avérées satisfaisantes pour aborder la pointe de l'iceberg qu'est notre sujet, les définitions que nous avons faites de l'identité et de la puissance pourraient être largement complexifiées et approfondies, et devraient l'être dans l'idée d'une étude plus poussée des phénomènes qui lient l'identité et la puissance d'un Etat.

Ceci nous mène à la seconde faiblesse qui peut être relevée. Dans le modèle que nous avons proposé, le seul paramètre envisagé est le discours, ou le narratif plus exactement. Or il s'avère que dans le processus qui mets au diapason le rôle de l'Etat, son identité externe donc, avec le contenu du narratif utilisé, une partie de l'information est manquante sur la nature de la puissance ainsi constituée ou consolidée. Et justement, la puissance est-elle constituée par le processus de mobilisation par le narratif ou est-elle simplement consolidée ? Et concernant l'information manquante, de laquelle s'agit-il exactement, et comment le savoir ? Selon toute vraisemblance, répondre à ces questions implique d'une part de comprendre et d'établir en quoi l'identité est une ressource pour la puissance d'un Etat, et d'autre part, mais c'est lié, il faudrait pouvoir comprendre comment réagit la puissance a des modification, l'agencement et la distribution des ressources – matérielles ou immatérielles – sur lesquelles elle est bâtie. La puissance est en effet dans sa nature un phénomène hautement impalpable il est dès lors délicat d'en évaluer l'évolution lorsqu'on l'étudie selon des paramètres qui sortent du champ de ce qui est quantifiable (Struye de Swielande & Vandamme, 2015:10)

En conclusion, ce dont manque le plus ce modèle est une envergure suffisante pour envisager tous les aspects en jeux dans le cycle constitutif établi entre identité et puissance, mais il a l'avantage d'être basé sur des suppositions qui *a priori* tiennent encore bon, ouvrant ainsi la perspective à l'addition d'autres outils mobilisateurs d'identité que le narratif pour expliquer le phénomène de construction de puissance.

## BIBLIOGRAPHIE

- Aron, R. (2004). *Paix et guerre entre les nations* (Nouvelle é.). Paris: Calmann-Lévy.
- Ashizawa, K. (2008). When Identity Matters: State Identity, Regional Institution-Building, and Japanese. *Source: International Studies Review*, 10(3), 571-598.
- Battistella, D. (2012). *Théorie des relations internationales* (4è édition). Paris: Presses de Science po.
- Blumstein, P. (1991). The production of selves in personal relationships. In J. Howard & P. Callero (Éd.), *The self-society dynamic: Cognition, emotion, and action* (p. 305-322). New York: Cambridge University Press.
- Bouchard, G. (2013). Pour une nouvelle sociologie des mythes sociaux ; un repérage préliminaire. *Revue européenne des sciences sociales*, 51(1/2), 95-120.
- Burke, P. (1991). Attitudes, behavior, and the self. In J. A. Howard & P. L. Callero (Éd.), *The self-society dynamic: Cognition, emotion, and action* (p. 189-208). New York: Cambridge University Press.
- Cerqueira Passos, H., & Florence(prom.), J. (2000). *Identification et identité nationale*. Université catholique de Louvain.
- Ceyhan, A. (1998). Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres. *Cultures & Conflicts. Sociologie Politique de l'International*, 32, 1-17.
- Charaudeau, P. (2005). *Le discours politique: les masques du pouvoir*. Paris: Vuibert.
- Comptes rendus. (2009). *Education et sociétés*, 23(1), 207-229.
- Courmont, B., Niquet, V., & Nivet, B. (2004). *Quelle évolution de la notion de puissance et de ses modes d'action à l'horizon 2030, appliquée aux États-Unis, à l'Europe et à la Chine ?*
- De Meeûs, D. (2015). L'anti-américanisme, l'histoire d'un amour-haine envers les États-Unis. *La Libre.be*.
- Dogan, M. (2010). La légitimité politique : nouveauté des critères , anachronisme des théories classiques. *Revue internationale des sciences sociales*, 2(196), 21-39.
- Fukuyama, F. (2005). L'exceptionnalisme américain et la politique étrangère des États-Unis. *Politique américaine*, 1(1), 37.
- Guétin, N. (2004). USA : généalogie du religieux dans le discours politique. *Les Temps Modernes*, n° 626(1), 99-117.
- Guilhot, N. (2001). La promotion internationale de la démocratie : un regard critique. *Mouvements*, 18(5), 28.
- Hindess, B. (1995). *Discourses of power: from Hobbes to Foucault* (Reproducti). Oxford: Blackwell.
- Holsti, K. J. (1970). National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy. *Source: International Studies Quarterly*, 14(1041)(3), 233-309.
- Huntington, S. (2004). *Qui sommes-nous? Identité nationale et choc des cultures* (trad. B.

- Hochstedt*). (O. Jacob, Éd.). Paris.
- Kandel, M. (2014). L'impossible consensus sur le rôle international des États-Unis: la fin du siècle américain ? Consulté 9 août 2017, à l'adresse <https://froggybottomblog.com/2014/05/24/limpossible-consensus-sur-le-role-international-des-etats-unis-la-fin-du-siecle-americain/>
- Le Chaffotec, B. (2014). Les États-Unis et la promotion de la démocratie post-guerre froide. *Les cahiers Irice*, 12(2), 74-88.
- Liégeois, M. (s. d.). *LSPRI2330: Strategie Et Securite Internationale. Syllabus*. Louvain-la-Neuve: Université Catholique de Louvain.
- Lynch, C., Klotz, A., Bouyssou, R., & Smouts, M. C. (1999). Le constructivisme dans la théorie des relations internationales. *Critique internationale*, 2(1), 51-62.
- Macleod, A., Masson, I., & Morin, D. (2004). Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales. *Etudes internationales*, 35(1), 7-24.
- Martens, S. (2009). Puissance et valeurs au 21<sup>e</sup> siècle: Les termes du débat euro-américain. *Etudes internationales*, 40(2), 181-190.
- Massie, J., & Roussel, S. (2008). Au service de l'unité : Le rôle des mythes en politique étrangère canadienne. *Canadian Foreign Policy Journal*, 14(September 2014), 67-93.
- Masure, F. (2007). État et identité nationale , un rapport ambigu. Consulté 13 juillet 2017, à l'adresse <http://jda.revues.org/2944>
- Nagel, A. (2017, avril). Ce monstre anonyme, l'homme de la rue. *Le Monde diplomatique*, p. 3.
- Nau, H. R. (2011). *Perspectives on International Relations: Power Institutions Ideas* (3<sup>rd</sup> éd.). Washington D. C.: CQ Press.
- Pease, D. (2009). *The New American Exceptionalism* (NED-New ed). Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Poggi, G. (2001). *Forms of power*. Cambridge: Cambridge University press.
- Polletta, F., Ching, P., Chen, B., Gardner, B. G., & Motes, A. (2011). The Sociology of Storytelling. *Annual Review of Sociology*, 37, 109-130.
- Simard Augustin. (2005). Légalité et légitimité (d')après Max Weber. *Aspects sociologiques*, 12(1), 159-188.
- Struye de Swielande, T. (2003). *La politique étrangère américaine après la guerre froide et les défis asymétriques*. Université catholique de Louvain.
- Struye de Swielande, T., & Vandamme, D. (2015). Power in international relations: modernizing Holsti in the 21<sup>st</sup> Century. In T. Struye de Swielande & D. Vandamme (Éd.), *Power in the twenty first Century: determinants and countours* (p. 198). Louvain-la-Neuve: Presses Universitaires de Louvain.
- Wendt, A. (1999). *Social Theory of International Politics*. (Cambridge University Press, Éd.) (Cambridge).
- Wendt, A. (2004). The state as person in international theory. *Review of International Studies*, 30(2), 289-316.

**Mots clés** : constructivisme – identité – puissance – narratif - rôle

**Résumé** :

Ce mémoire s'inscrit dans une perspective constructiviste et cherche à élucider les liens qui existent entre identité et puissance des Etats. Une tentative de modélisation d'un processus de mobilisation de l'identité des Etats a été entreprise, et bâtie sur les définitions conceptuelles de la puissance et de l'identité élaborées spécialement pour ce travail. Le mémoire se propose de répondre à la question de savoir *par quels moyens un Etat peut-il mobiliser son identité dans la construction de sa puissance* en s'appuyant sur l'hypothèse qu'*un narratif fort pourrait permettre à un Etat de mobiliser son identité et de l'opérationnaliser en tant que ressource de sa puissance*. Le modèle ainsi obtenu sera ensuite appliqué au cas du mythe de l'exceptionnalisme américain.